COMMÉMORATION
DES 100 ANS DE LA NAISSANCE
D'HENRI FERTET

27 OCT.
1926

—

26 SEPT.
1943

Henri Fertet, sentinelle de notre dignité

Il y a cent ans naissait un garçon de Seloncourt, un garçon de Franche-Comté. Élève passionné d'histoire et d'archéologie, il était un enfant comme les autres avant de devenir un frère pour tout le pays. Pour avoir trop aimé la France, pour avoir refusé de la voir livrée à la lâcheté des uns, à la haine aveugle et prédatrice des autres, Henri Fertet est fusillé à 16 ans, entre les remparts de la Citadelle de Besançon. Engagé dans la Résistance dès l'été 1942, rejoignant les FTP en 1943, chef d'équipe lors de trois opérations, il a combattu au péril de sa vie pour que la France reste libre. Adolescent et lycéen de 16 ans, il le restera pour l'éternité.

Cent ans ont passé et la mémoire d'Henri Fertet demeure vive, transmise en héritage à la jeunesse, comme l'a souhaité le Président de la République en baptisant de son nom la première promotion du service national militaire. L'année du centenaire de sa naissance, 3 000 jeunes engagés marcheront sur les pas d'un garçon du pays qui avait décidé de mettre sa vie au service de la liberté, pour une « France libre et des Français heureux ». Ces jeunes femmes et ces jeunes hommes porteront en eux la mémoire vivante d'un résistant qui leur ressemblait un peu, animés par le désir et l'enthousiasme de servir et de protéger.

Non, l'héritage d'Henri Fertet n'a pas pris une ride, comme celui des Compagnons de la Libération, des résistants de l'intérieur ou des Forces françaises libres, combattants illustres ou à jamais sans nom, qui demeurent pour nous des repères lumineux de dignité et de courage quand l'environnement s'assombrit.

Héritiers de leur combat et de leur sacrifice, nous portons leur mémoire comme une responsabilité et une exigence à toute épreuve, à laquelle chacune et chacun est appelé. Puissions-nous y trouver la force morale dont nous avons besoin, en gardant comme lui notre « courage » et notre « belle humeur » quand d'autres les perdront. Pour rester fidèles à notre idéal républicain de liberté, d'égalité et de fraternité.

Il y a cent ans naissait un garçon de Seloncourt, un garçon de Franche-Comté. Il demeurera pour toujours un grand combattant de France, un jeune courageux et passionné, une sentinelle de notre dignité.

Alice RUFO,

Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées et des Anciens combattants

Henri Fertet, un héritage de courage et de liberté

Henri Fertet demeure l'un des visages les plus saisissants de cette jeunesse française qui, dans les heures les plus sombres de notre histoire, choisit de s'engager. Il n'a que quinze ans lorsqu'il entre dans la Résistance, à l'été 1942. Un an plus tard, à seize ans à peine, il est fusillé par l'occupant allemand. Son parcours, aussi bref qu'exceptionnel, en fait l'un des plus jeunes Compagnons de la Libération.

Chacun des 1 038 Compagnons porte une histoire singulière, faite de choix, de courage et de sacrifices. Celle d'Henri Fertet frappe nécessairement par son extrême jeunesse. À l'âge où l'on construit ses rêves, il fait preuve d'une détermination et d'une force de caractère qui font de lui un symbole d'engagement et de sacrifice.

Sa dernière lettre à ses parents, écrite quelques heures avant son exécution, en constitue sans doute le témoignage le plus bouleversant. Sans emphase ni haine, mêlant une étonnante maturité à une candeur juvénile, il y livre ses dernières pensées, cherche à rassurer les siens et affirme jusqu'au bout le sens de son engagement.

Cent ans après sa naissance, cet engagement continue de nous obliger. Il nous oblige d'abord à transmettre aux nouvelles générations l'héritage laissé par Henri Fertet et, à travers lui, celui de tous ceux qui choisirent de résister alors même que l'issue du combat était très incertaine.

Ses derniers mots en disent beaucoup sur la France pour laquelle il s'était engagé :

« Je meurs pour ma Patrie. Je veux une France libre et des Français heureux. Non pas une France orgueilleuse, première nation du monde, mais une France travailleuse, laborieuse et honnête.

Que les Français soient heureux, voilà l'essentiel. Dans la vie, il faut savoir cueillir le bonheur. »

Ces mots résonnent avec une force particulière lorsqu'on se souvient qu'ils furent écrits par un jeune homme de seize ans au seuil de la mort. Ils ne nous parlent pourtant pas seulement du passé. Ils nous interrogent sur ce que nous voulons transmettre aujourd'hui : le sens de l'engagement, le goût de la liberté, le service de la France et cette capacité à placer, lorsque les circonstances l'exigent, quelque chose de plus grand que soi au-dessus de son propre destin.

Général d'armée (2S) Thierry Burkhard

Délégué national

Ordre de la Libération

Commémoration Henri Fertet
27 octobre 2026

Le 27 octobre 2026, Henri Fertet aurait eu cent ans. Il n'en a vécu que seize. Entre ces deux âges se déploie tout ce qu'un siècle peut contenir de vies possibles, tout ce que la barbarie lui a arraché en une seule nuit, à la Citadelle de Besançon, le 26 septembre 1943.

Cette commémoration, organisée par la Ville de Besançon en lien étroit avec l'Ordre national de la Libération, n'est pas seulement à un hommage. Il y a derrière cet acte une volonté de justice historique. Car cet élève du lycée Victor-Hugo, engagé dès 1942 dans le groupe Guy Mocquet, appartient à cette génération de très jeunes résistants dont le courage a longtemps été raconté à l'échelle locale.

Aujourd'hui, la Ville de Besançon entend, avec cette commémoration organisée aux côtés de l'Ordre national de la Libération, porter une ambition : faire d'Henri Fertet, non plus seulement une figure chère à notre mémoire municipale, mais une référence de la Résistance française pour tout le pays.

Au-delà de son dévouement à la nation, ce qui fait d'Henri Fertet une figure exceptionnelle, c'est cette lettre écrite à ses parents dans les heures précédant son exécution. Il y a, dans ces lignes rédigées par un adolescent de seize ans, une lucidité et une maturité qui bouleversent : la conscience claire du futur qui l'attend, l'acceptation sans complaisance, et surtout cette volonté de rassurer les siens plutôt que de se plaindre de son propre sort. C'est précisément cette maturité, contrastant avec la brièveté de sa vie, qui donne à son sacrifice une portée qui dépasse Besançon et la Franche-Comté : elle parle à la jeunesse de France entière, hier comme aujourd'hui.

En portant ce centenaire à l'échelle nationale, la Ville de Besançon ne cherche pas à s'approprier une mémoire qui appartient à la France entière. Bien au contraire. Mon souhait est que Henri Fertet soit un nom que l'on transmette partout où la jeunesse française a besoin de mesurer ce que cela signifie, à seize ans, de choisir malgré tout d'être libre.

Ludovic Fagaut

Maire de Besançon

Président de Grand Besançon Métropole

Henri Fertet : un lycéen en Résistance

Au lendemain de la défaite de juin 1940 et alors que débute l'occupation allemande, des femmes et des hommes ont su dire « NON ! ». Parmi ceux-ci des jeunes gens, parfois très jeunes, animés par une réaction de refus émanant du plus profond de leur être et par la conscience des sacrifices consentis par les générations précédentes pour la défense du pays, sont entrés en Résistance. En dépit des dangers, toujours, de leur isolement, souvent, des moyens dérisoires à leur disposition, ils ont combattu, parfois jusqu'au sacrifice ultime, pour la liberté de tous, pour la défaite d'une idéologie raciste, antisémite et totalitaire. L'un d'eux, un jeune franc-comtois, eut une attitude exemplaire : Henri Fertet.

L'éducation, pilier du foyer familial

Henri Claude Fertet naît le 27 octobre 1926 à Seloncourt, dans le Doubs, au sein d'un foyer où l'éducation et l'école en général occupent une place prépondérante. Ses deux parents sont instituteurs.

Son père, Henri Auguste Fertet, né le 16 juillet 1896 à Sermoyer (Ain) d'où est originaire la famille Fertet, occupe un premier poste à l'école de garçons de Saint-Julien-sur-Reyssouze (Ain) après sa formation à l'Ecole Normale de Bourg-en-Bresse.

Sa mère, Cécile Louise Balandier, elle-même fille d'institutrice, naît le 13 juillet 1898 à Chalezeule dans le Doubs. Après ses études à l'École Primaire Supérieure de Besançon de 1912 à 1915, elle est nommée institutrice intérimaire de guerre à Seloncourt en novembre 1915. Stagiaire au Bizot, de novembre 1919 à avril 1923, elle poursuit sa carrière à Pierrefontaine-les-Varans d'avril à septembre 1923 (Doubs).

Le 22 août 1923, Henri Auguste et Cécile Louise se marient à Tournus (Saône-et-Loire), lieu de résidence des parents de Cécile où son père dirige le service des contributions. Tous deux obtiennent un poste d'instituteur à Chaffois (Doubs) pour la rentrée d'octobre 1923. Suivent des postes à Seloncourt, où naissent leurs deux fils : Henri Claude, en 1926, et Pierre Louis, le 22 avril 1929, puis à Boussières (Doubs) d'octobre 1933 à septembre 1939 et enfin à Besançon, à l'école de Velotte, en 1940.

Henri et son jeune frère Pierre vivent une enfance heureuse. Les écrits de Cécile Fertet à l'Ordre de la Libération témoignent de la vie familiale durant cette période. Le contact quotidien avec la nature, les promenades dans les bois dont ils reviennent chargés de fruits et de fleurs sauvages, la construction à mains nues de cabanes, les aventureux parcours en canot sur le Doubs, même par mauvais temps, les travaux des champs pendant les vacances à Sermoyer, les longues méditations, assis aux-côtés du grand-père Fertet, face à l'étendue des prairies lors des couchers de soleils, constituent des joies simples et profondes qui fortifient les enfants Fertet et nourrissent leur imaginaire.

Dès son plus jeune âge, Henri est attiré par les bateaux, qu'il dessine avec une méticulosité qui s'attache au moindre détail. Il rêve de voyages, de pays lointains. Durant les vacances à Verdun chez les grands-parents maternels, il aime flâner sur les berges de la Meuse, croquer les péniches sur le vif, échanger avec les bateliers.

COMMUNE DE SELONCOURT

BULLETIN de NAISSANCE

▲ Bulletin de naissance de Henri Fertet - © AD25

▲ Henri Fertet enfant - © AD25

▲ Péniches à Verdun - © Créative Commons

Mais ces séjours de vacances à Verdun, où il reçoit le baptême le 15 mai 1927, donnent aussi lieu à de nombreuses visites des sites emblématiques de la plus célèbre bataille de la 1re Guerre mondiale : Le Mort-Homme, l'Ossuaire de Douaumont, la tranchée aux Baïonnettes, … Henri Fertet père présente à ses enfants les lieux où il a combattu, leur explique la fureur des combats et l'attitude héroïque de ses frères d'armes. Il raconte comment, couverts de boue et de sang, ils ont célébré ensemble le jour de l'an 1917 avec une bouteille de champagne trouvée à l'Entrepôt, un ancien Hôtel des postes où, les pieds gelés, il attend d'être évacué. Henri, fasciné, sillonne les lieux à la recherche des moindres reliques du combat sacré qui permit à la France de résister à l'offensive allemande. Il en ramène un casque rouillé et percé.

Il est probable que ces récits, sur les lieux mêmes qui virent tant de Français combattre et périr pour défendre leur patrie, ont à jamais marqué l'enfant Henri Fertet et ont contribué à l'émergence de son irrépressible refus de toute soumission à l'envahisseur.

Henri Fertet père fut incorporé dans l'armée du 9 avril 1915 au 30 septembre 1919. Nommé sergent, blessé, interné comme prisonnier de guerre fin avril 1918, il s'évade mais est repris par les Allemands.

Il est rapatrié en janvier 1919 et enfin démobilisé le 19 septembre 1919.

À l'école, Henri se passionne pour l'archéologie, le dessin, l'histoire, peut-être sa matière de prédilection. Élève de l'école de Boussières où la famille noue des relations de confiance avec l'aubergiste René Dard, ce qui ne sera pas sans incidence plus tard, il obtient de bons résultats en calcul, en sciences, en orthographe et notamment en histoire. L'instituteur souligne aussi son caractère droit et sa bonne conduite.

À l'issue du CM2, Henri Fertet réussit l'examen d'entrée en 6e et son père l'inscrit au lycée Victor Hugo de Besançon à la rentrée 1937-1938. Il y intègre la classe de 6e d'orientation, en tant qu'interne compte-tenu de l'éloignement du domicile mais Henri Fertet souffre de cette situation de réclusion scolaire. Ses parents, la nature et les grands espaces lui manquent. Les marges de ses livres et de ses cahiers de brouillon se couvrent de dessins de bateaux à voiles.

En 1938-39, il est en classe de 5e classique où il côtoie Jean Uebersfeld, futur co-inventeur de la 1re horloge atomique française, et Roger Fauroux, futur ministre de l'industrie.

▲ Dans la région de Verdun. Le point le plus avancé du secteur : Réf. : 2019.4.13.24 - © Mémorial de Verdun.

▲ L'ossuaire de Douaumont et le Cimetière national. - © Mémorial de Verdun : Ref : 2014-18-59-811 Carte postale - Archives allemandes.

◂ Bulletin scolaire d'Henri Fertet en CM2. ©AD25

▸ Dictée du concours d'entrée en 6e d'Henri Fertet - ©AD25

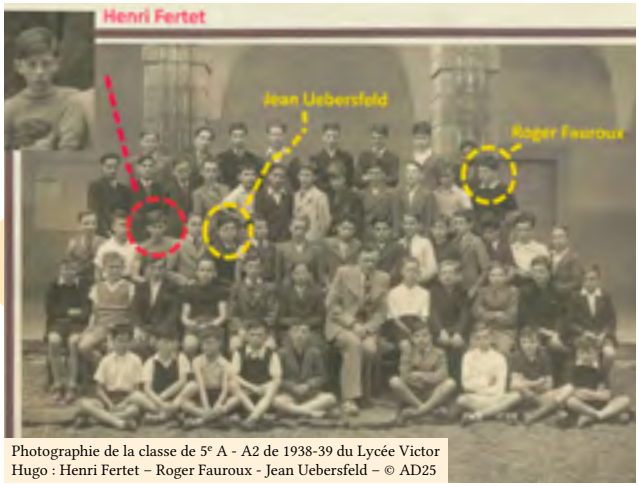

Photographie de la classe de 5e A - A2 de 1938-39 du Lycée Victor Hugo : Henri Fertet – Roger Fauroux - Jean Uebersfeld – © AD25

Le retour de la Guerre : « la misère dans la dignité » selon Cécile Fertet

Le 1er septembre 1939, l'Allemagne envahit la Pologne. Deux jours plus tard, respectant leurs engagements vis-à-vis de l'État polonais, la France et le Royaume-Uni déclarent la guerre à l'Allemagne. C'est la mobilisation générale, près de cinq millions d'hommes rejoignent leur régiment.

Tandis qu'Henri Fertet père est mobilisé du 10 septembre 1939 au 11 mai 1940 à l'hôpital militaire préventorium de Palente, à Besançon, Cécile Fertet connaît des difficultés de santé, qui la contraignent à plusieurs mois de convalescence. Les parents sollicitent alors à nouveau l'inscription d'Henri à l'internat mais le lycée Victor Hugo, réquisitionné par l'armée française et transformé en hôpital militaire, a dû fermer son internat. Henri est donc inscrit en 4e au collège d'Arbois (Jura) en tant qu'interne. Il va avoir 13 ans. Pour les Fertet, comme pour l'ensemble des Français, s'écoulent alors ces mois de veille que l'on appellera plus tard « la drôle de guerre ».

▾ Article du journal Le Comtois du 2 septembre 1939
©Mémoire Vive - Bibliothèque Municipale de Besançon

LE PETIT COMTOIS
JOURNAL RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE QUOTIDIEN
La France et l'Angleterre décrètent la mobilisation générale
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ORDRE DE MOBILISATION GÉNÉRALE

▴ Mobilisation Générale © AMHF

▴ Retraite de l'armée française à Besançon - © MRDB

Les 12 et 13 mai 1940, les divisions blindées allemandes déferlent sur la France depuis les Ardennes. Elles prennent en tenaille le corps expéditionnaire anglais et l'armée française et les mettent rapidement en difficulté. Face à cette offensive que rien ne parvient à ralentir, près de huit millions de civils vivent une fuite éperdue sur les routes sous les bombardements de l'aviation allemande.

Le 16 juin, Besançon est investie par l'armée allemande. Le même jour, le maréchal Pétain est nommé Président du Conseil. Le lendemain, il appelle « à cesser le combat ». En quelques semaines, la France a subi la pire défaite militaire de son histoire.

Le 18 juin, un général encore inconnu, Charles de Gaulle, prononce depuis Londres via la BBC un discours appelant à poursuivre le combat. Si peu de Français entendent ce message à la radio, quelques jeunes paysans de Larnod eurent la chance de le recevoir. Et cet appel, qui deviendra historique, ils décident aussitôt de le suivre.

Le 22 juin, l'armistice entre la France et l'Allemagne est signé à des conditions qui consentent au nouveau gouvernement français, basé à Vichy, l'apparence d'une autorité qui ne cessera de s'étioler au fil du temps, passant progressivement de la collaboration active à la soumission générale. L'armistice soumet le pays à un régime de réquisitions qui le prive d'une grande partie de ses ressources vitales tandis qu'un million et demi de prisonniers de guerre français sont déplacés en Allemagne.

En 1941, Henri Fertet est abordé dans la rue par un dénommé Joseph Podenski, probablement un prisonnier de guerre polonais évadé, qui lui demande conseil pour passer en zone libre clandestinement. Henri Fertet lui conseille de se rendre à Busy, peu fréquenté par les Allemands. Il lui offre les 5 francs qu'il possède contre la promesse de l'envoi d'une carte postale depuis la zone libre. Cette carte interzone, timbrée à 1,50 franc, lui parviendra, signée J. Podenski et fera tant son bonheur d'avoir pu se rendre utile qu'il la conservera précieusement.

Une ligne de démarcation de près de 1200 kilomètres sépare désormais le territoire national en deux zones : une zone sud, dite libre, laissée sous la gouvernance « contrôlée » du régime de Vichy et une zone dite occupée, comprenant la moitié nord du pays et le front atlantique, sous occupation allemande. À l'est, la zone occupée comprend une zone réservée, dont Hitler envisageait la colonisation par des populations ethniquement germaniques, et une zone interdite, frontalière de la Suisse, au régime de surveillance plus strict. Besançon fait partie de ces deux catégories de territoires occupés. Le passage entre la zone occupée et la zone dite libre nécessite l'obtention d'un Ausweis (laisser-passer). Comme après la défaite de 1870, l'Alsace et une partie de la Lorraine sont annexées au Troisième Reich allemand.

La grande majorité des Français traverse ces instants tragiques dans un état mêlé de sidération, de détresse, de confusion, d'incompréhension et de soulagement lorsque s'interrompent les combats.

Débutent alors l'occupation et son cortège de privations de toutes sortes qui ne cesseront de se renforcer au fil des années de guerre. Les cartes de rationnement, mises en place depuis 1939, n'offrent aucune garantie de ravitaillement et, au quotidien, tout manque : les aliments les plus élémentaires, le pain, le lait, la viande, le beurre, le vin, mais aussi le papier, le charbon, le pétrole, les carburants, les chaussures, les vêtements, le caoutchouc, le cuir, le métal… Il devient alors difficile de chauffer les lieux de vie et de travail alors que la décennie hivernale 1941-1950 est la plus froide du siècle.

▾ Carte de France des zones occupées - © Eric Gaba-Rama- NGDC World Data Bank II.

▾ Ligne de démarcation - © Archives Fédérales allemandes- Bild101I-364-2307-05A.

▴ Affiche Economisez le pain. Croix rouge Française - © wikicommons

▾ Cartes de ravitaillement de la famille Ledeuil, surveillant général du Lycée Victor Hugo - © Famille Ledeuil – Jean-Jacques Fito. Carte de rationnement - © MRDB

Les écrits de Cécile Fertet à l'Ordre de la Libération témoignent du climat de pénurie généralisée occasionné par les réquisitions de l'occupant. Ainsi, elle évoque les sentiments de révolte et d'humiliation qui la submergent lorsqu'elle se voit dans l'obligation de refuser une part de pain supplémentaire à Henri, pour préserver celle de Pierre, alors qu'elle sait que son aîné est tenaillé par la faim.

Le Service Civique Rural est mis en place par le régime de Vichy pour que de jeunes Français, notamment lycéens, puissent pendant leurs vacances d'été compenser le manque d'hommes dans les travaux des champs. Il permet à de jeunes urbains de reprendre des forces en tirant profit des ressources alimentaires encore accessibles en campagne, en dépit du contrôle resserré des productions agricoles et des réquisitions imposés par l'occupant. En février 1943, Henri Fertet sollicite un laisser-passer pour franchir la ligne de démarcation lorsqu'il veut se rendre chez sa grand-mère à Sermoyer, dans l'Ain, pour y effectuer son service civique rural chez un dénommé Félix. La même année, Pierre effectue un service civique rural chez M. Boichard, à La Bosse, dans le Doubs au lieu-dit Les Receveurs.

Cécile Fertet raconte dans ses écrits qu'elle conseille à ses enfants de marcher dans l'herbe, sur le bord des routes plutôt que sur le macadam, pour préserver la semelle de leurs chaussures. On retrouve d'ailleurs les noms d'Henri Fertet de son jeune frère Pierre sur un cahier de recensement des demandes de bons de chaussures du Lycée Victor Hugo. Moins d'un dixième des demandes pourront être satisfaites.

▾ Cahier de recensement des demandes de chaussures du Lycée Victor Hugo. 1941-42 - © AD25

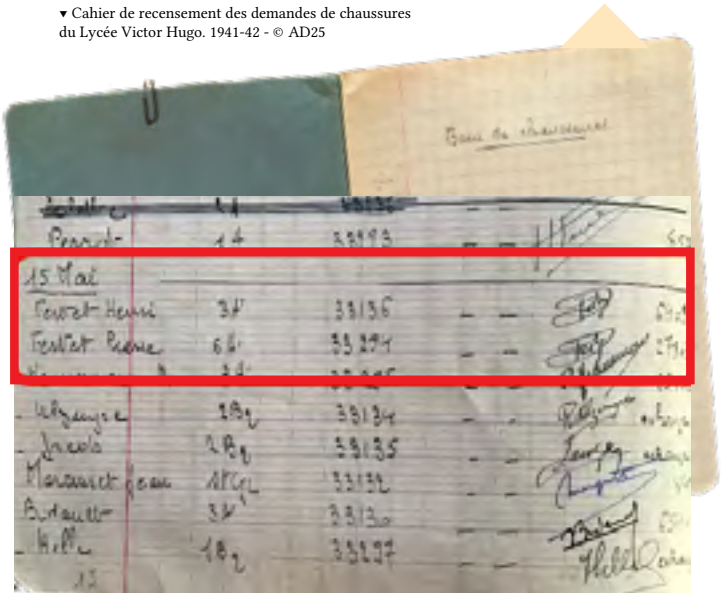

▴ Prospectus du service civique rural – Lycée Victor Hugo - © AD25

Destination : ZONE LIBRE

Nom..... FERTET

Prénoms..... Henri

Date de naissance : 27 Octobre 1926

Lieu de naissance : Selongcourt (Doubs)

Qualité ou fonction : Lycéen

Etablissement..... Lycée Victor Hugo à Besançon

N° de la carte d'identité..... 506

Date de délivrance de la carte d'identité 5 Février 1943

Autorité qui l'a établie Commissariat de Police 2ème ar. Besançon

Adresse exacte de départ BESANCON - VELOTTE (Doubs)

d'arrivée SERMOYER (Ain)

Motif du voyage désire aller voir sa grand mère

Certifié exact
Besançon, le 20 Février 1943
Le Proviseur :

▴ Demande de laisser passer d'Henri Fertet. Lycée Victor Hugo - © AD25

À la rentrée 1940, Henri Fertet père étant démobilisé et l'état de santé de Cécile Fertet s'étant amélioré, Henri est de retour au lycée Victor Hugo, en classe de 3e A. Il lui faut se réadapter au niveau d'exigence et à certaines disciplines propres à l'enseignement classique du lycée alors que l'établissement connaît une pénurie de personnel. Plus de 40% des professeurs : prisonniers de guerre ou toujours repliés en zone libre, manquent à l'appel. Certaines classes accueillent plus de quarante élèves. Bientôt, les livres manquent. Le froid saisit les élèves dans des salles de classe mal éclairées. Il a fallu badigeonner de bleu toutes les fenêtres pour éviter que les lumières de la ville n'attirent l'œil des aviateurs anglo-américains.

La famille Fertet occupe depuis 1939 leur appartement de fonction au sein de l'école de Velotte. Pour Henri et Pierre Fertet, comme pour la majorité des enfants à cette époque, le trajet entre l'école et le domicile se fait à pied ou à vélo, même lorsque celui-ci couvre plusieurs kilomètres. Aussi, en l'absence de pneus ou de pièces de rechange, un objet aussi commun qu'une bicyclette devient le centre de toutes les attentions. Son vol ou sa dégradation est vécu comme une perte inestimable. C'est ce qui se produit lorsque le vélo d'Henri Fertet disparait. Selon Céline Fertet, au prix d'une enquête minutieuse, Henri Fertet identifie lui-même le lycéen auteur du vol et retrouve son précieux moyen de déplacement. Plus tard, quand pour préserver la clandestinité de ses déplacements à Larnod l'usage de son vélo lui est devenu incontournable, il fait le choix d'économiser ses pneus en effectuant à pied le trajet domicile-lycée, soit 6,5 km de marche quotidienne.

▲ L'école de Velotte © AMHF et plan de l'école de Velotte © Mémoire Vive - BMB

Les premières mesures répressives du régime de Vichy et de l'occupant

Dès le mois de juillet 1940, à peine investi des pleins pouvoirs par une majorité de députés et de sénateurs égarés, trompés par les manœuvres de Pierre Laval, ou favorables à la dissolution de la République, le maréchal Pétain signe les premières mesures répressives. Parmi ces textes, la loi du 17 juillet 1940 restreint l'accès à la fonction publique aux seuls fonctionnaires de nationalité française originaire, c'est-à-dire nés de père français. Les circulaires ministérielles des 9 et 16 août 1940 interdisent les activités syndicales sous peine de sanctions disciplinaires. Signalons aussi la loi du 13 août 1940, portant sur les « sociétés secrètes » qui exclut les francs-maçons de la fonction publique, dont Armand Gresset, professeur agrégé d'histoire du Lycée Victor Hugo, démis d'office par le Ministre. Citons enfin la loi du 3 octobre 1940, qui crée un statut particulier pour les citoyens de confession juive, les exclut de la fonction publique et leur interdit d'exercer un grand nombre de professions. D'autres textes suivront, plus répressifs encore.

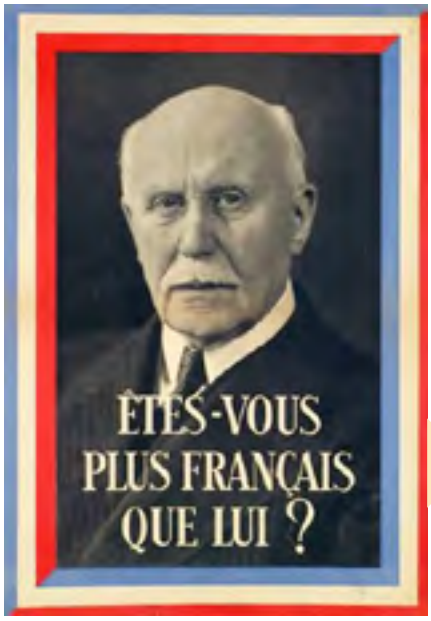

▸ Affiche du Maréchal Pétain : qui est plus français que lui ? © MRDB

La propagande en faveur du Régime de Vichy et de la Collaboration avec les autorités allemandes s'exerce aussi auprès des élèves. Dès le 30 septembre 1940, jour de la rentrée, tous les élèves, dont Henri Fertet, sont rassemblés au gymnase du Lycée Victor Hugo pour y entendre des extraits des discours du maréchal Pétain dont le portrait orne progressivement les murs des salles de classe. L'Education Générale et Sportive, nouvellement créée, par l'heure d'action morale qu'elle prévoit, s'efforce de promouvoir auprès des élèves le triptyque de valeurs Travail-Famille-Patrie, propre à la Révolution Nationale. Les références aux principes de la 3e République sont définitivement bannies des programmes scolaires.

▸ Affiche du Commissariat Général à l'éducation Générale et aux Sports : Le sport, cette chevalerie moderne par Jean Adrien Mercier, 1940 © Archives nationales 72 AJ 1279 © ADAGP

Mais un évènement marquant va peser sur l'année scolaire 1940-1941 : le 12 octobre 1940, 170 soldats allemands d'une compagnie du génie investissent une partie des locaux du Lycée Victor Hugo et y cantonnent jusqu'au 2 avril 1941. L'internat, les cuisines et la salle de restauration, plusieurs salles de cours sont réquisitionnés. Des sentinelles allemandes contrôlent désormais les entrées et sorties de l'établissement ainsi que les mouvements sur l'escalier d'honneur du Lycée.

Cette cohabitation est une source de tension pour les élèves et les incidents se multiplient. Des tracts rédigés par des élèves commencent à circuler, tel celui au contenu insultant pour l'armée allemande qui vaut une semaine d'exclusion à tous les élèves d'une classe de 2de ou tel autre, appelant à célébrer la victoire du 11 novembre 1918, malgré l'interdiction décidée par les Allemands.

◂ Tract d'un élève du Lycée Victor Hugo en faveur de la célébration du 11 novembre 1940 © AD25

Bientôt, des Croix de Lorraine, que les élèves réalisent à l'aide de gommes transformées en tampons, fleurissent sur les murs de l'établissement et sur les mobiliers scolaires. L'aigle du IIIe Reich ornant la cage de l'escalier d'Honneur du lycée est régulièrement criblé de boulettes de papier par les élèves, au nez et à la barbe des sentinelles allemandes postées à l'étage supérieur. Un élève, André Ducret, est définitivement exclu du lycée au motif d'avoir lâché un encrier sur la sentinelle allemande stationnant à l'entrée du lycée depuis la fenêtre de sa salle de classe du 1er étage.

Parmi les actes d'insubordination, citons aussi « l'affaire » Jean Grappin, élève de la classe de Philosophie (l'équivalent de la terminale), exclu du Lycée Victor Hugo le 13 mai 1942 pour avoir décroché et subtilisé le portrait du maréchal Pétain qu'un élève avait apporté au lycée. Grâce aux cours particuliers du professeur Grappe, il parviendra à obtenir son baccalauréat et à débuter des études de pharmacie. Il entrera en Résistance en 1942, aux côtés d'Henri Fertet.

▴ Jean Grappin - © MRDB

▴ Cérémonie de la Prépa Saint-Cyr du Lycée Victor Hugo célébrant clandestinement le 2 décembre 1942 © Famille Degen - Jean-Jacques Fito

◂ Illustration : sentinelle allemande devant le Lycée Victor Hugo © France Szwaja

▴ André Ducret, élève du Lycée Victor Hugo définitivement exclu le 21 mars 1941. Engagé dans la résistance, il mourra en déportation en 1945 à l'âge de 22 ans - © AD25

Illustration de l'escalier d'Honneur du Lycée Victor Hugo, avec Aigle du IIIe Reich - © France Szwaja

Le climat s'alourdit encore quand s'intensifient les privations de liberté d'expression, de circulation, de réunion, et que pèsent sur les lycéens des restrictions de toutes natures, telles celles de fréquenter les cafés, de s'adonner à la danse au lycée, de chanter certains chants dont les paroles sont interdites, de lire tel ouvrage, de porter un quelconque insigne (hormis la Francisque, dont le port est autorisé) ou encore l'obligation de circuler sur le trottoir de droite dans le sens de la marche dans les rues, de respecter les couvre-feux et toujours, face aux soldats allemands, de présenter ses papiers et de passer son chemin sans oser émettre la moindre protestation. Les arrestations se multiplient, un climat délétère s'instaure, le soupçon et la peur se répandent.

Pour Henri Fertet, la cohabitation forcée avec les Allemands prend une tournure familiale lorsque quatre soldats allemands sont cantonnés à Beure, au domicile des grands-parents maternels durant l'année 1941-42. Malgré leur attitude courtoise, jamais Henri ne leur adressa la parole ni n'accepta quoi que ce soit de ceux qu'il ne considéra jamais autrement que comme les représentants des forces d'occupation.

Rappelons enfin le sort de ces élèves israélites contraints de quitter le lycée de Besançon par précaution, puis l'obligation de porter « l'étoile jaune » à partir de juin 1942. Selon Cécile Fertet, dans ses écrits à l'Ordre de la Libération, son fils Henri Fertet est indigné. Il le fait savoir à son camarade Jean Uebersfeld, quand celui-ci arrive au lycée, visiblement gêné par l'étoile jaune qu'il est maintenant obligé de porter.

Henri raconte : « *Tout le monde était mal à l'aise et beaucoup se sont éclipsés…* »

Henri à Jean : « *Écoute Uebersfeld, nous avons toujours été bons copains, l'étoile jaune que tu portes ne te fait pas baisser dans mon estime. Cette obligation est inique. Nous resterons bons camarades.* ».

Jean lui aurait répondu : « *Je n'ai pas honte d'être juif, vois-tu ? J'en suis fier, au contraire ; mais ce qui nous fait mal, à tous, c'est la volonté qu'on a de nous mettre à part, de nous humilier. Et qui sait ce qu'il adviendra de nous … ?* ». Propos que Jean Uebersfeld confirmera à Cécile Fertet en 1958.

Les années terribles, de 1940, 1941 et 1942 pèsent sur Henri Fertet et assombrissent sa scolarité. Il redouble sa classe de 3e classique en 1941-42 pour mieux préparer sa seconde l'année suivante. Son caractère s'affirme. Devant l'incompétence de son professeur d'histoire et l'inanité de ses cours, Henri Fertet se lève en pleine classe et dénonce énergiquement cette situation. Cela lui vaut d'être renvoyé devant le censeur, Théophile Fauroux. Henri Fertet maintient ses

Le Matin

LE STATUT DES JUIFS EST PROMULGUÉ

Israël est désormais exclu de toute fonction publique

« J'AI MANQUÉ AFFAIRE » ET DE GAULLE ABANDONNE DAKAR AUX ANGLAIS

L'ESPAGNE ATTEINDRA SES BUTS

M. LOUIS DOIGNON, DIRECTEUR DES ASSURANCES SOCIALES RELEVÉ DE SES FONCTIONS

La zone va enfin disparaître

Judisches Geschaft
ENTREPRISE JUIVE

▲ Une du Matin du 19 octobre 1940 - © BNF

▸ Étoile jaune dont la 8e ordonnance du 29 mai 1942 impose le port à tous les « Juifs » âgés de plus de 6 ans habitant en zone occupée. Dans les premiers jours du mois de juin 1942, les citoyens de confession juive doivent la retirer dans le commissariat de police dont dépend leur domicile contre la remise d'un point textile. © MRDB.

dires et le censeur, qui sait que ses critiques sont fondées, fait preuve de bienveillance envers ce jeune « rebelle » pour lequel il conservera une affection particulière. Ses descendants en témoignent encore aujourd'hui.

Sensible aux évènements et déjà en quête d'une forme de réponse à l'insoutenable, Henri Fertet s'intéresse de plus en plus à ce général de Gaulle, désormais bien connu des Français, dont les messages diffusés par la radio de Londres sont discrètement écoutés au domicile familial.

Car le lycéen Henri Fertet ne vit pas en vase clos. Il est informé des actes hostiles à l'occupant et au régime de Vichy, telle la manifestation du 5 mars 1942 à Besançon, durant laquelle, depuis la prison de la Butte à la gare, plusieurs centaines de personnes manifestèrent leur opposition à la déportation des «Juifs» raflés les jours précédents. Transférés à Pithiviers, ils sont assassinés quelques semaines plus tard au camp d'extermination de Auschwitz-Birkenau.

▾ Journaux clandestins : Libération 1943-La Jeunesse répond merde et Cahiers de Témoignage Chrétien 1941 - © CHRD Lyon - Pierre Verrier et journal Témoignage Chrétien.

Il voit circuler les tracts et bientôt les journaux de la Résistance que des élèves font circuler au Lycée. Il perçoit les rumeurs relatives à ces groupes de Résistants, désignés « terroristes » dans la presse autorisée, qui se forment dans la région, comme le « Groupe Valmy » de Pierre Georges, alias capitaine Henri (futur Colonel Fabien) qui agit d'abord sur Montbéliard et qui s'illustre par le dynamitage du transformateur de l'usine LIP de Besançon, alors sous contrôle des Allemands, dans la nuit du 13 au 14 juillet 1942.

Aussi, quand, le 16 février 1943, est instauré le Service du Travail Obligatoire en Allemagne auquel sont rapidement soumis les lycéens nés après 1920, 1921 puis 1922, Henri Fertet a déjà rejoint la Résistance depuis plusieurs mois. Il a à peine 16 ans, il est élève de la classe de 2de C. Un rapport de police le décrit comme « un jeune homme de 1,70m, aux yeux bleus et aux cheveux blonds ».

L'engagement au sein du groupe de Résistance de Larnod

S'il est vrai que les périodes difficiles, telles les épreuves de la guerre et de l'occupation, font plus vite mûrir la jeunesse que les temps ordinaires, tandis que les adultes sont confrontés à des immédiatetés matérielles, familiales et professionnelles plus contraignantes, comment cependant déterminer la nature des forces qui poussèrent Henri Fertet à s'engager aussi totalement dans la Résistance ?

On peut envisager que divers éléments ont joué leur rôle : son instruction, toute empreinte de respect vis-à-vis des savoirs, sa bonne connaissance de l'histoire de France, de ses hautes figures, ses visites des champs de bataille de Verdun et son ancrage à sa patrie, ses paysages, sa langue, ses traditions, ses couleurs, qui forment à jamais celles de l'enfance.

De même son attachement aux valeurs portées par le milieu familial, constitutives du socle de l'éducation qu'Henri Fertet a reçue : l'honnêteté, en toutes circonstances, le respect d'autrui et de la parole donnée, le goût de la liberté dont il a bénéficié durant l'enfance, une intégrité morale qui ne ménage aucun détour, sont autant de racines qui le soutiennent et lui prêtent une verticalité d'âme radicale, incompatible avec la soumission au moindre rabaissement.

Son aspiration intime à la transcendance, au dépassement de soi, dont témoigne la profondeur de sa foi, rend compte de sa quête d'absolu. Henri Fertet est un jeune catholique fervent qui entretient une puissante relation avec un Dieu ordonnateur d'un monde juste et bon.

Il est aussi servi par une constitution robuste, une maturité précoce et un noble caractère, tous trois formant l'ossature solide d'une volonté farouche qui ne plie pas devant l'obstacle ou le danger. Le courage est pour lui une vertu cardinale. C'est elle qu'il reconnait chez les « grandes figures » qu'il admire : le commandant Charcot, le général de Gaulle…

Son engagement se fait d'abord en faveur de l'assistance aux personnes. Dès l'année scolaire 1940-1941, il s'inscrit à la formation de secouriste organisée au Lycée Victor Hugo par la Croix-Rouge française dans le cadre de la formation des élèves et des personnels à la Défense Passive. Durant l'année scolaire 1942-1943, il se porte volontaire pour assurer les permanences au poste de secours de la Croix-Rouge de Velotte pendant les attaques aériennes. Malgré le danger et le risque de bombardement, sa mère respecte sa volonté et demande au proviseur du lycée de le laisser quitter l'établissement pour rejoindre son poste durant les alertes.

Mais l'automne 1942 est marqué par la montée des tensions provoquée par l'instauration de « la Relève », première tentative avortée de mise en place du travail obligatoire en Allemagne pour soutenir l'effort de guerre allemand.

▲ Henri Fertet parmi ses camarades de la classe de 3e A du Lycée Victor Hugo - © AD25

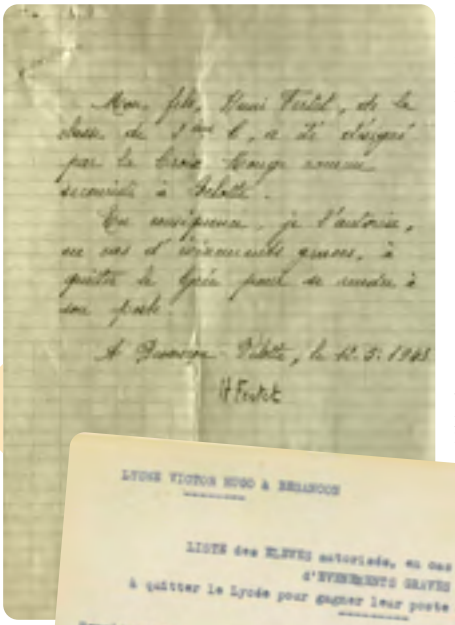

◂ Lettre de Cécile Fertet au proviseur pour que son fils Henri puisse se rendre à son poste de la Croix Rouge. - © AD25

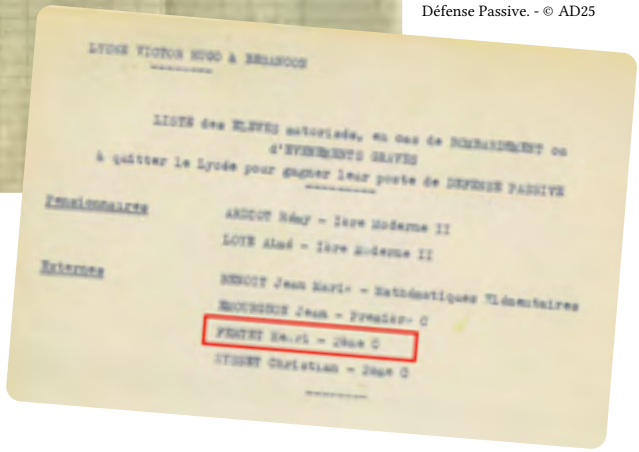

▾ Liste des élèves du Lycée Victor Hugo volontaires pour participer à la Défense Passive. - © AD25

Aussi, à l'automne 1942, quand Raymond Tourrain, élève en Mathématiques Elémentaires (terminale) au lycée Victor Hugo, propose à Henri Fertet d'intégrer le groupe de Résistance de Larnod, Henri est prêt et n'hésite pas. Le temps de l'action, tant attendu, est enfin venu, celui du passage de la contestation passive à la révolte active sur le terrain. Comme chaque membre du groupe, il se voit attribuer un nom de clandestinité : Emile avec le matricule 702. Il a tout juste 16 ans.

Les actions de Résistance du Groupe de Larnod, dit de Marcel Simon

Ce groupe est né, spontanément, du refus de la défaite dès juin 1940. Il s'est constitué au village de Larnod autour de Marcel Simon, Raymond Tourrain, Raymond Aymonnin et Paul Ligier, qui s'étaient liés d'amitié depuis l'enfance et notamment au sein de la « J.A.C » (Jeunesse agricole catholique). Leurs premières actions furent de ramasser les armes et les munitions que des soldats de l'armée française en déroute avaient jetées sur les bas-côtés de la RN 83, de les dissimuler dans les « murgers » puis de les entreposer dans les combles de la chapelle Saint-André de Larnod, alors désaffectée. Le butin est modeste mais précieux : 6 fusils, un fusil-mitrailleur en mauvais état, quelques milliers de balles et une dizaine de grenades.

En 1941, ils sont bientôt rejoints par d'autres jeunes de Larnod et des villages environnants et des séances d'entraînement au tir et au maniement des armes sont instituées tous les dimanches. La même année, sous l'autorité de Marcel Simon, les premiers tracts à l'encontre de l'occupant et de collaborateurs notoires sont rédigés, dupliqués et distribués à bicyclette aux alentours. Cela vaudra à 5 membres du groupe, dont Marcel Simon, d'être dénoncés, arrêtés et interrogés par la police française en septembre 1941. Malgré les menaces et les coups, aucun ne parlera et tous furent relâchés faute de preuves.

En 1942, au moyen d'un manuel de défense passive détaillant le fonctionnement des explosifs, le groupe décide de transformer en bombes artisanales les obus toujours entreposés dans les forts de l'armée française protégeant Besançon et aujourd'hui abandonnés : forts de Bregille, Chaudanne, Fontain, Planoise… En mars 1942, un premier essai de mise à feu est tenté dans une casemate du fort de Pugey. Les effets destructeurs sont impressionnants ! Les dimanches sont désormais consacrés à la récupération et au transport à dos d'homme d'obus de canon de 90 et 105 mm et d'obus de mortier de 88 mm, à leur transformation et à d'autres essais aussi joyeux et efficaces que détonants.

À l'automne 1942, le groupe Marcel Simon compte 16 membres. Outre Henri Fertet, l'ont rejoint Jean Grappin, de Beure et désormais étudiant en pharmacie, et d'autres jeunes des villages environnants, tel Paul Lhomme de Pugey ou Paul Larequi de Fontain. Tous, sur le drapeau tricolore, jurent fidélité et obéissance à Charles de Gaulle, chef de la France libre dont la radio de Londres diffuse les appels au combat et les messages d'espoir.

▲ Paul Ligier - Raymond Tourrain et Gabriel Ecarnot, membres du Groupe de Résistance de Larnod, au maquis. Raymond Tourrain créa et anima le Groupe de Résistance du Lycée Victor Hugo
© Christian Tourrain

▲ Marcel Simon, chef du groupe de Larnod. - © MRDB

Marcel Simon, alias Joseph 701, né le 20 février 1920, est issu d'une famille de cultivateurs de Larnod et cultive les terres de ses parents. Fervent catholique, il est le Secrétaire local du mouvement de la Jeunesse agricole catholique. Réagissant à l'invasion allemande, il fonde avec ses amis de la J.A.C. le groupe de Résistance de Larnod qui entre en action dès juin 1940. Il en sera le chef charismatique.

◂ Fort de Pugey
© Christian Tourrain

▴ Portrait de Charles de Gaulle retrouvé dans le registre de caisse 1942-43 du Lycée Victor Hugo. - © AD25

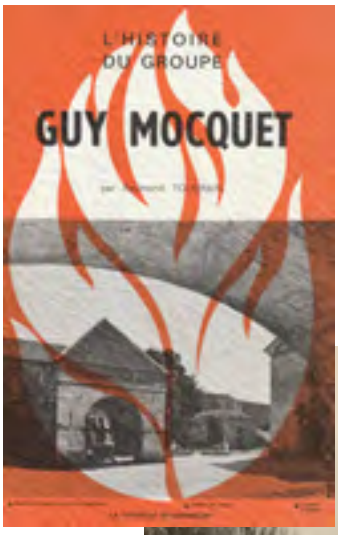

◂ Couverture du livre de Raymond Tourrain "L'histoire du groupe Guy Mocquet". - © Christian Tourrain - Amicale à la Mémoire du groupe Guy Mocquet

▴ L'écluse de Rancenay. - © Christian Tourrain

Mais face à leur solitude, devant l'immensité de la tâche, les questionnements, le doute parfois, assaillent ces guerriers en herbe, fils de paysans pour la majorité. Raymond Tourrain, dans son ouvrage « L'histoire du Groupe Guy Mocquet » rapporte ces propos que Marcel Simon adresse à "ses hommes" » : « *Ce sont les petits, les sans-grades, les inconnus comme nous qui sont avec De Gaulle. Les notables, les nantis sont vautrés dans la collaboration. La grande masse des gens ne réalise pas encore ce que sera cette guerre. Ils préfèrent rester prudemment à attendre. Mais cela n'a pas beaucoup d'importance. Au dernier moment, quand la victoire sera proche, ils seront avec nous. L'essentiel pour l'instant, c'est que nous soyons le détonateur.* »

Quand l'un demande : « *À ton avis, pourquoi est-ce que l'on s'est lancés dans cette aventure ? Apparemment, on n'est pas nombreux. De Gaulle, lui, il est à Londres et là-bas, il ne risque pas grand-chose.* »

Marcel Simon répond : « *le général de Gaulle, c'est la Résistance. Sans lui, tout était fichu ; sans lui, on ne serait rien que des pauvres gens qui ont caché des armes. Avec lui, tout est possible. Je suis sûr qu'il redonnera sa place à la France. Sa place, elle l'a déjà sur les champs de bataille en Afrique où il meurt plus de Français Libres que de Résistants en France* ».

Et un autre de conclure : « *Pour moi, la Résistance, d'accord, c'est tout ça mais moi, je vois moins loin que vous autres, qui êtes instruits. Pour moi, bien sûr, c'est de mettre les Boches dehors, mais ce qui me plait là-dedans, c'est un peu comme si on était des braconniers, c'est le danger, et puis c'est aussi la liberté vis-à-vis de "chez nous".* »

À ce moment, si l'issue de la guerre est encore plus qu'incertaine, de premiers signes d'espoir témoignent que la période de l'invincibilité allemande est passée : à Bir-Hakeim, les 3 000 combattants de Koenig ont tenu tête aux 30 000 hommes de Rommel et ont rempli leur mission. À Stalingrad, l'armée russe résiste depuis plusieurs mois à l'armée allemande et lui inflige des pertes importantes.

Le 10 septembre 1942, le groupe passe à l'action et fait sauter l'écluse de Rancenay. L'écluse est inutilisable et le reste durant 7 semaines. L'objectif d'entraver le transport en Allemagne des marchandises volées aux Français est atteint.

Le 21 octobre, le groupe de Larnod pose une bombe contre la maison de collaborateurs notoires à Byans-sur-Doubs.

Après ces deux premières missions, Marcel Simon décrète une pause hivernale. Il convient de se faire oublier quelques temps.

Du Groupe Marcel Simon au Groupe Guy Mocquet : l'union sacrée

Le 18 mars 1943, les activités du groupe reprennent avec l'attentat aux explosifs contre l'écluse d'Aveney.

Entretemps, les perspectives du conflit ont évolué. En novembre 1942, les anglo-américains ont débarqué en Afrique du Nord et ont rapidement libéré l'Algérie et le Maroc. Certes, cette victoire des Alliés a provoqué l'invasion de la zone dite libre par les forces allemandes mais ce premier revers en Méditerranée atteste pour la France Libre de la vulnérabilité de l'occupant. Dans le Pacifique, la flotte japonaise subit des pertes considérables et à l'Est, la défaite de Stalingrad annonce un retournement complet du front. Face à l'Armée Rouge, les Allemands reculent, ils ne cesseront plus de le faire.

En février 1943, Raymond Tourrain présente André Montavon à Marcel Simon. André Montavon est un ancien élève du Lycée Victor Hugo, devenu depuis étudiant à l'Université. Bien que de nationalité suisse, il a embrassé la cause de la Résistance française et, après avoir été sous les ordres du colonel Fabien au sein du groupe Valmy, il a constitué et dirige un nouveau détachement : le groupe FTP Alsace. Marcel Simon perçoit rapidement l'intérêt pour le groupe de Larnod de se rallier aux FTP, d'inspiration et de direction communistes mais qui regroupent en leur sein des personnes de toutes convictions. En effet, la résistance communiste est structurée au plan national, bien organisée et dispose de moyens humains et matériels, en armes notamment, qui manquent cruellement au chef du Groupe de Larnod.

Pour cela, en mars 1943, Marcel Simon rencontre Roger Georges Bourdy, alias *Philippe*, ou *Pierre*, chef interrégional de la résistance communiste et Paul Paquériaud, chef régional des FTP et membre du groupe Marius Vallet.

▲ Roger Georges Bourdy
© MRDB

Guy Mocquet est un jeune communiste fusillé à Chateaubriand le 22 octobre 1941, à l'âge de 17 ans, avec 47 autres militants communistes en représailles de l'exécution, par la Résistance locale, du commandant des forces allemandes en Loire-Inférieure.

***L'erreur d'orthographe relative au nom de Guy Môquet, transformé en Guy Mocquet, fut involontairement commise par les membres du groupe de Résistance eux-mêmes. Ce patronyme les ayant toujours désignés ainsi depuis, nous respectons donc cette dénomination.**

C'est lors de cette réunion que le groupe de Larnod, désormais fort d'une trentaine de membres, va s'affilier aux Francs-Tireurs-Partisans et, sur la proposition de Roger Georges Bourdy, prendre le nom de Guy Mocquet.

Dans son ouvrage « Gestapistes et Agents Troubles » Jean-Claude Bonnot précise qu'à cette réunion, assiste aussi Louis Chételat, alias Victor ou Grand-Louis, qui se présente comme un officier du 2e bureau, membre de l'Armée Secrète (regroupement des forces paramilitaires des 3 plus importants mouvements de Résistance de la zone sud). Si Marcel Simon et Roger Georges Bourdy s'en méfient, tous ignorent qu'il les dénoncera à la SIPO-SD (services de la police de sûreté allemande, dont la Gestapo) quelques mois plus tard.

Notons que cette initiative de rapprochement local est concomitante avec les négociations visant à créer au plan national, sous l'autorité de Jean Moulin, le Conseil national de la Résistance (CNR), l'organisme d'unification qui dirigera et coordonnera les différents mouvements de la Résistance intérieure française, toutes tendances politiques comprises.

À partir du mois de mars, le groupe Guy Mocquet multiplie les actions. Plus d'une trentaine d'actes de résistance sont réalisés, visant la destruction de moyens de communication (pylônes électriques, écluses, voies ferrées, matériels), le vol de titres d'alimentation afin de ravitailler les jeunes réfractaires au S.T.O. ainsi que des actions pour s'emparer d'armes et de munitions.

Henri Fertet, toujours sous le matricule Emile 702, participe comme chef d'équipe à plusieurs attaques et attentats à l'explosif.

Mais les allées et venues nocturnes d'Henri Fertet durant l'hiver 1942-43 ne passent pas inaperçues au domicile familial. Malgré ses précautions, sa mère le surprend à plusieurs reprises lors de ses retours tardifs au domicile. Le mensonge et la dissimulation ne sont pas en usage chez les Fertet et il faudra peu de temps à Cécile Fertet pour obtenir de son fils qu'il reconnaisse les véritables raisons de ses escapades clandestines répétées. Après l'effarement, mêlé d'admiration pour le courage et le sens du devoir dont son fils fait preuve, viennent les questionnements incessants sur l'identité des membres du groupe, à tout le moins celle du chef,

◂ Guy Mocquet selon photographie prise en 1941 - Camps de Choisel. - © Marcvjnicolas

et sur la nature de leurs activités de résistance. Mais Henri refuse de nommer qui que ce soit et il ne parlera jamais. Elle devine qu'il est en lien avec ces jeunes paysans de Larnod chez qui il se rendait souvent ces derniers mois pour des exercices physiques et des séances de tir mais il ne dira rien de plus. Elle lui demande de convaincre son chef de la rencontrer mais Marcel Simon refusera tout contact, conformément aux plus élémentaires règles de prudence. Aux tentatives de sa mère de le dissuader de se mettre ainsi en danger, Henri Fertet oppose une détermination sans faille.

Quand le père est mis dans la confidence, son opposition aux agissements de son fils est plus forte encore. Il tente de peser de toute son autorité paternelle, avec fermeté et une fois même jusqu'à la colère, rarissime chez lui, pour imposer à son fils de rompre avec ses dangereuses activités : « *Je ne veux pas les voir chez nous. Je les connais mieux que toi. J'ai été, bien malgré moi, dans leurs griffes* (durant la 1re Guerre mondiale), *pendant 10 mois, j'ai fait du poteau* pour avoir défendu un camarade, du camp de représailles pour évasion, je connais leurs méthodes. Ils ont leurs services de renseignements, ils vous auront et moi, je ne les veux pas chez nous!* ». Mais rien n'y fait, Henri refuse de céder.

À partir de ce moment, la famille Fertet vit dans l'appréhension constante d'une issue tragique.

Les actions du groupe Guy Mocquet sont parfois organisées en coordination avec celles d'autres groupes de Résistants : le groupe Marius Vallet, le groupe Alsace ou le groupe dit du Lycée, uniquement composé de lycéens du Lycée Victor Hugo.

C'est notamment le cas le 16 avril 1943, lorsque, à minuit, pour créer une diversion, le groupe du Lycée fait sauter les locaux de la Frontbuchlandlung (librairie militaire allemande, organe de propagande de la Wehrmacht) située place du 4 septembre (actuelle place du 8 septembre) et ceux du parti franciste, à l'angle de la Grand-rue et de la rue de la République.

Au même moment, plus d'une vingtaine de membres des Groupes Guy Mocquet et Marius Vallet partent à l'assaut du Fort de Montfaucon pour s'emparer des armes et des explosifs qui y sont entreposés.

Henri Fertet, muni de plusieurs grenades à main, est chargé avec deux autres membres d'empêcher les hommes du poste allemand cantonné dans le village de se porter au secours des sentinelles du fort.

Durant l'attaque du fort, si l'une des sentinelles est tuée dans les échanges de tirs (le soldat Friedrich Schmoch), l'autre, bien que blessée, parvient à s'abriter et à tenir en respect les assaillants à l'aide d'un fusil-mitrailleur. Marcel Simon ordonne alors le repli, inutile de risquer la vie des hommes.

Le 7 mai 1943, Henri Fertet participe directement au dynamitage d'un pylône électrique près de Châteaufarine.

Mais le 10 juin 1943, un coup sévère s'abat sur les FTP. André Montavon, chef du groupe Alsace, et Paul Paqueriaud, responsable régional des FTPF sont arrêtés à Besançon par la SIPO-SD et incarcérés à la prison de la Butte. Le traquenard fut organisé dans un café du square Saint-Amour par Louis Chételat, travaillant pour les Allemands, avec l'appui de Paul Wilser, alias Michel, ancien membre du 2e bureau, et lui aussi retourné par les Allemands. Malgré les sévices, Montavon et Paqueriaud ne parlent pas.

Le groupe du Lycée fut créé et animé par Raymond Tourrain, lequel assurait seul la liaison avec le Groupe Guy Mocquet en maintenant une parfaite étanchéité entre les deux groupes. Cela permit à ses membres les plus actifs : Daniel Champenois, Michel Glanclaude et Charles Godard notamment, d'échapper aux investigations de la SIPO SD et d'achever leurs études au lycée.

* « Faire du poteau » désigne une sanction disciplinaire très dure infligée aux prisonniers de guerre.

▸ Librairie de langue allemande à Besançon (Frontbuchlandlung) après l'attentat de 1943. - ©MRDB

A LA COUR DE JUSTICE DU DOUBS

Chetelat est condamné aux Travaux forcés à perpétuité

Au cours de cette troisième et dernière journée d'audience, s'engage le grand duel de l'accusation et de la défense.

Quels arguments, quelle arme secrète, opposera la défense au réquisitoire du ministère public ? Telle est sans aucun doute l'obsession qui hante les esprits de ceux qui, trois jours durant, ont suivi minute par minute la marche de ces passionnants débats.

Dans la salle règne une atmosphère fébrile.

Quelques témoins cités par la défense, sont encore entendus.

L'un d'eux déclare : Tachild, agent allemand, avait l'intention d'abattre Chetelat sur l'ordre des Allemands ».

Mme Mallerois, sœur de la veuve Montange précise : « Contrairement à ce que certains prétendent, il n'y a jamais eu de désaccord dans notre famille. Jamais. Jamais ! »

Berger, courtier à Dijon, précise : « Mes parents sont morts à Auschwitz, mais rien ne me permet de croire que Chetelat n'a pas été un grand patriote ».

Tous les autres témoignages confirment l'extraordinaire valeur militaire et patriotique de Chetelat.

LE REQUISITOIRE

Dans une affaire à la fois aussi grave et aussi délicate que celle-ci, le rôle du ministère public s'avérait ingrat. M. Armand s'est acquitté de sa tâche avec une habileté et un bon sens dignes d'éloges.

« Après l'impressionnant défilé des témoins cités par la défense qui viennent de déposer à la barre, on voudrait pouvoir, a-t-il déclaré, passer l'éponge sur certains « points noirs » de cette affaire. Malheureusement, il n'en est rien. Les charges qui pèsent sur Chetelat sont accablantes. Elles ont été établies par des témoignages irréfutables et par des aveux. Il faut donc que justice soit faite. Mais, ajoute le représentant du ministère public, je ne veux pas me montrer impitoyable. Je ne demanderai pas la tête de Chetelat. Je ne demanderai pas non plus la tête de Paquériaud. Je ne demanderai pas la tête de Tachild. Je ne demanderai pas la tête de Bonnet. Je ne demanderai pas la tête de Mallerois. Je ne demanderai pas la tête de Montange. Je ne demanderai pas la tête de Berger

Arrestations et captivité

Les nombreuses activités du Groupe Guy Mocquet et des autres Groupes de Résistants alliés sont une source d'inquiétudes croissantes pour l'occupant. La Feldkommandantur 560, placée sous la direction du général major Paul von Felbert, est sur les dents tandis que les sièges de Dijon et de Besançon de la SIPO-SD suivent le dossier de près.

Quand, le 1er juillet 1943, Prosper Jeannic, alias Raymond Legorre, nouveau responsable régional FTP à la suite du départ de Roger Bourdy pour le sud-ouest, est envoyé à Besançon par le Comité national du Parti communiste afin de prendre contact avec le Groupe Guy Mocquet, il ignore que les services de la sureté allemande de Paris l'ont pris en filature et ont prévenu leurs homologues bisontins de son arrivée.

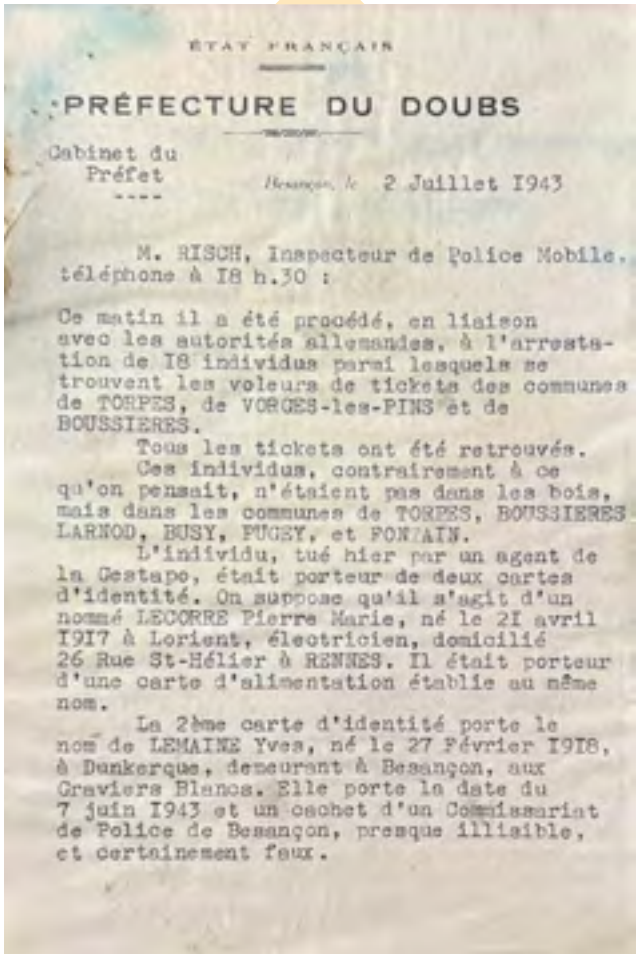

ÉTAT FRANÇAIS

PRÉFECTURE DU DOUBS

Cabinet du
Préfet

Besançon, le 2 Juillet 1943

M. RISCH, Inspecteur de Police Mobile, téléphone à 18 h.30 :

Ce matin il a été procédé, en liaison avec les autorités allemandes, à l'arrestation de 18 individus parmi lesquels se trouvent les voleurs de tickets des communes de TORPES, de VORGES-les-PINS et de BOUSSIERES.

Tous les tickets ont été retrouvés.

Ces individus, contrairement à ce qu'on pensait, n'étaient pas dans les bois, mais dans les communes de TORPES, BOUSSIERES LARNOD, BUSY, FUGEY, et FONTAIN.

L'individu, tué hier par un agent de la Gestapo, était porteur de deux cartes d'identité. On suppose qu'il s'agit d'un nommé LECORRE Pierre Marie, né le 21 avril 1917 à Lorient, électricien, domicilié 26 Rue St-Hélier à RENNES. Il était porteur d'une carte d'alimentation établie au même nom.

La 2ème carte d'identité porte le nom de LEMAINE Yves, né le 27 Février 1918, à Dunkerque, demeurant à Besançon, aux Graviers Blancs. Elle porte la date du 7 juin 1943 et un cachet d'un Commissariat de Police de Besançon, presque illisible, et certainement faux.

▲ Rapport du Préfet du Doubs au chef du gouvernement du 7 juillet 1943. - © AD25

Dans l'après-midi, Marcel Reddet, du groupe Guy Mocquet, vient à sa rencontre en mission commandée. Il doit lui remettre la liste des noms d'emprunt des membres du groupe Guy Mocquet et des tickets de rationnement. La « Gestapo » organise une souricière, arrête Marcel Reddet et abat Prosper Jeannic qui tente de fuir pour protéger la sacoche de documents que Marcel Reddet vient de lui remettre.

Raymond Tourrain, qui accompagnait Marcel Reddet à Besançon et s'était absenté pour faire des achats, parvient à s'enfuir et à alerter la majeure partie des membres du Groupe Guy Mocquet. Un conseil de guerre est tenu le soir-même. Parmi les absents à cette réunion, Henri Fertet, qui n'a pu être prévenu. Marcel Simon, confiant en la capacité de Marcel Reddet à résister à l'interrogatoire et préférant éviter une fuite précipitée et impréparée dans le maquis, demande à ses hommes de ne rien changer à leurs habitudes dans l'immédiat. Il précise qu'une décision définitive sera prise le lendemain.

Tous ignorent que la SIPO-SD de Dijon et de Besançon, grâce à l'aide directe et aux renseignements fournis par Chételat, mène son enquête depuis plusieurs mois et dispose désormais de toutes les informations nécessaires à leur arrestation : la liste des actions conduites par les Groupes Alsace, Guy Mocquet et Marius Vallet ainsi que la liste de leurs noms d'emprunt, obtenue sur la dépouille de Prosper Jeannic le jour de l'arrestation de Marcel Reddet. Les séances de torture comblent les quelques manques.

ÉTAT FRANÇAIS

▲ Rapport du 2 juillet 1943 de l'Inspecteur Risch. - © AD25.

Au cours de ce même jeudi 1er juillet 1943, premier jour de vacances, Henri Fertet se débat auprès des responsables du Secours national de Besançon pour obtenir un bon de remplacement de pantalon. À force d'arguments, il obtient le précieux coupon qui lui permet, auprès d'un commerçant réfractaire et retors, de revenir au domicile avec un pantalon neuf. Sa mère et lui se rendent chez le tailleur pour ajuster le pantalon à sa taille, « vont aux légumes » et finissent au jardin pour cueillir les premières prunes pour le dessert du repas du soir. Dans l'après-midi, il a trouvé un moment pour rédiger le planning de ses futures activités de vacances, dont cette première journée promet les bonheurs de l'été.

Mais la Gestapo nourrit pour lui des projets plus funestes. Dans la nuit du 1er au 2 juillet 1943, vers 2h du matin, Henri Fertet est arrêté à son domicile de Velotte, devant ses parents, impuissants face à la police allemande agissant en liaison avec des inspecteurs français.

Cécile Fertet décrit avec minutie les conditions de cette arrestation : les violents coups de crosse à la porte d'entrée qui signent la présence de l'occupant, la peur grandissante du père qui comprend rapidement que les Allemands, armés et menaçants, sont parfaitement renseignés sur l'identité de leur proie, le sang-froid de son fils face aux feldgendarmes venus le cueillir jusque dans son lit. Après une fouille sommaire, les Allemands repartent déjà, emportant Henri dans la nuit. Ils se saisissent de la clef de la porte d'entrée, qu'ils ferment à double-tour derrière eux, en laissant la famille recluse et affligée. Le père a juste le temps d'entrevoir les deux policiers français qui attendaient à l'extérieur, les mêmes qu'il avait aperçus devant l'école et l'observant attentivement, une quinzaine de jours auparavant. L'un d'eux est Romain Risch, de la police de sûreté de Dijon.

Le bruit des moteurs s'éloigne. Les parents, encore sous le choc de l'arrestation, s'activent pour retrouver et faire disparaître la carte d'état-major sur laquelle Henri a signalé en rouge les emplacements des activités de résistance auxquelles il a participé, en vain. Une heure plus tard, deux feldgendarmes se présentent à nouveau et se lancent dans une perquisition en règle du domicile, de la cave au grenier. Sans résultats. Ils repartent. Ce n'est que bien plus tard que la très compromettante carte d'état-major sera retrouvée par la famille.

La nuit s'achève sans autre intervention allemande, mais sur la petite école de Velotte, la foudre s'est abattue, ouvrant un abîme insondable.

Dans le même mouvement, une troupe allemande de 300 hommes cerne Larnod vers 3h du matin et se saisit de 4 membres du Groupe Guy Mocquet, dont leur chef Marcel Simon, arrêté à 7h du matin, et de certains membres de leur famille. Marcel Reddet et Henri Fertet, menottés et impuissants, assistent à la rafle. Les pères ne seront libérés qu'après plusieurs semaines de prison. Tous sont emmenés à la « Feldkommandantur 560 de Besançon » vers 7h30 pour interrogatoires, puis conduits à la prison de la Butte. Certains sont parvenus de justesse à s'échapper et à se fondre dans l'obscurité, tels Raymond Tourrain, Raymond Aymonnin et Paul Ligier.

Parallèlement ont été arrêtés neuf autres camarades dont certains à la maison forestière de la « Renaudine » : René Paillard, Georges Rothamer, les frères Puget, Gaston Retrouvey, Philippe Gladoux, Paul Larequi et Jacques Michelot.

D'autres arrestations suivront les jours suivants, en divers lieux : André Beche, le 5 juillet, Jean Grappin et Paul Lhomme le 6 juillet ; tandis que d'autres camarades étaient déjà en détention préventive : Balthazar Robledo et Jean Compagnon du groupe Marius Vallet, respectivement depuis le 16 et le 18 avril ; Paul Paqueriaud et André Montavon depuis le 10 juin.

Le 6 juillet, 17 membres du Groupe sur 31 sont déjà emprisonnés.

Saturnino Trabado, du groupe Marius Vallet, est arrêté à Dole le 18 août et Raymond Aymonin, arrêté à Seloncourt le 14 septembre, est livré à la Gestapo. Dans le même temps ont été saisis des armes, des munitions et du matériel d'imprimerie qui serviront de pièces à conviction.

Le 9 juillet, le Commissaire régional de la police informe son Directeur à Vichy que «*L'enquête menée très activement par le service régional de police a permis d'identifier et arrêter les auteurs de l'assassinat commis contre une sentinelle allemande au fort de Montfaucon dans la nuit du 15 au 16 avril 1943* », et de citer Henri Fertet avec 11 de ses camarades. Il précise que « *cet attentat et la plupart de ceux commis dans la région, ont été perpétrés à l'instigation de Simon Marcel* » et que « *l'enquête a permis de découvrir des armes et munitions dissimulées* ».

Une attitude constante du maréchal Pétain est son peu de considération et d'indulgence pour les Résistants, qu'il qualifie systématiquement de terroristes. Rappelons que par la loi du 23 avril 1941, le régime de Vichy a créé la Police nationale en centralisant les services de polices municipales des grandes villes sous l'autorité de l'État. De nombreux documents attestent que la police française a contribué à l'arrestation des Résistants du groupe Guy Mocquet. Ainsi, ce rapport du 10 juillet 1943 relatif à Henri Fertet intitulé ''résumé des motifs'' :

« au cours d'une enquête effectuée à Besançon du 25 avril au 5 juillet 1943, par la Xième Brigade régionale de police de sûreté de Dijon (section politique) ; par l'Inspecteur principal Risch (parfois orthographié Riche), et les inspecteurs Liquier, Le Bars, Mouza et Utt du service. Il a été établi que cet individu (Henri Fertet) s'est rendu coupable de menées terroristes- complicité de tentative de meurtre- actes de sabotage. Ecroué à la Maison d'arrêt de Besançon ».

Romain Risch, l'un des deux policiers français ayant participé à l'arrestation d'Henri Fertet, sera exécuté par des collaborateurs de la SIPO-SD, voulant probablement faire disparaître un témoin bien informé de leurs agissements.

Après les premiers interrogatoires à la Kommandantur, ceux-ci vont se succéder à la prison de la Butte et au siège de la Gestapo, d'abord situé à l'Hôtel de Lorraine, près de la gare, puis à l'Hôtel de Clévans rue Lecourbe, suite au bombardement de l'aviation anglaise du 16 juillet 1943. Peu après la Libération, Cécile Fertet constatera que les initiales de son fils étaient encore lisibles au sous-sol de l'Hôtel de Clévans, sur les murs de l'une des salles d'interrogatoires… et de torture. Quand les réponses ne conviennent pas, les coups pleuvent.

À la prison de la Butte, le régime de captivité réservé aux membres des groupes Guy Mocquet et Marius Vallet est des plus stricts. Les autorités craignent une intervention armée de la Résistance visant à libérer les partisans. La surveillance est constante et tous sont à l'isolement et au secret. Leur présence et leurs mouvements ne seront jamais mentionnés sur le registre d'écrous ou le registre des entrées et sorties de la maison d'arrêt. Aucune communication n'est autorisée entre les détenus, les contrevenants s'exposent à une répression féroce.

Rapportant les propos de son frère Georges, de ses amis Paul Lhomme et Jacques Michelot, qui ont partagé le sort des infortunés emprisonnés à la Butte et qui ont survécu à la déportation, Raymond Tourrain décrit dans son livre "L'histoire du groupe Guy Mocquet" les conditions de détention de ses frères d'armes : *« Notre cellule mesurait 3 m par 2,5 m. (…) Le soir, à 7h, on nous retirait nos habits. Ils étaient placés sur une chaise rangée dans le couloir, à côté de la porte de la cellule. Sur cette porte figurait une étiquette rouge qui nous classait dans la catégorie des « terroristes dangereux ».*

« Chaque nuit, au cours de plusieurs rondes, les gardiens surveillaient notre comportement. Au petit matin, vers 6h30 la porte était ouverte et nos habits nous étaient rendus. Vers 7h ; les gardiens assistés de ''tôlards'' allemands nous apportaient quelque chose qui ressemblait à du café et une demi-boule de pain. Nous devions obligatoirement nous placer au fond de la cellule, contre le mur, face au judas de la porte ».

« Le lit était rabattu et il nous restait à attendre la soupe infecte qui nous était servie à 11h30 dans une gamelle ou même dans une boîte en fer, sans cuillère, bien entendu. Les premiers jours, nous n'avons pas pu la manger et l'avons jetée dans les cabinets. Une nouvelle soupe identique à celle de midi nous était servie à 5h. Deux fois par semaine, nous avions droit à un morceau de crème de gruyère et à une demi-rondelle de saucisse, cadeaux de la Croix-Rouge française ».

Henri Fertet occupe la cellule N°60. Il souffre de l'oppression de la réclusion, de la faim, de l'isolement et surtout de se voir interdire de voir ou même contacter ses parents. Il est profondément meurtri du chagrin et de l'angoisse qu'il leur cause. Peut-être même, pense-t-il, ont-ils été arrêtés et emprisonnés par sa faute. L'attitude de l'un de ses gardiens, qui entretenait des liens de camaraderie avec le douanier Rothe mortellement blessé par Henri Fertet, est nourrie de mépris et de ressentiment à son égard. Les moqueries et les menaces pleuvent. Souvent, la ration du soir lui échappe.

▲ Prison de la Butte - Besançon. - © MRDB

▲ Dessins de soldats allemands, réalisés par Pierre Mercier, élève du Lycée Victor Hugo, assassiné par la police allemande le 29 juillet 1944. - © MRDB

◂ Pierre Mercier - © Musée de la Mémoire et de la Paix de Clerval

« Par les canalisations de chauffage, nous passions de longs moments à communiquer entre nous. Si nous étions pris, la punition s'abattait : une volée de coups et à la privation de nourriture ».

Les journées étaient terriblement longues. Nous avons fait le tour de nos cellules des milliers de fois …/… L'angoisse était faite de tout et de rien, de l'attente, du bruit des clés dans les serrures, des appels, des cris, du silence. »

Il maigrit et s'affaiblit. Les colis sont rares. Pourtant, jamais il ne donne à l'ennemi la satisfaction de le voir douter, quémander ou s'effondrer. De sa foi et de son amour pour les siens, il puise sa force. Il prie tous les jours pour les siens, pour ses camarades de lutte, pour son pays. Avec de la mie de pain, pourtant si rare, il confectionne une Vierge Marie tenant un enfant dans ses bras, figure de l'amour maternel, hommage à celle qui, outrepassant ses peurs, a su trouver en elle la force d'accepter son combat. L'avocat Koch parviendra à la remettre à la famille après le fatal dénouement.

▲ Marguerite Marchand, déléguée de la Croix-Rouge, carte du mouvement Ceux de la Résistance © MRDB

Suivant les conseils de Marguerite Marchand, Déléguée de la Croix-Rouge, Cécile Fertet confectionne pourtant des colis de nourriture et de linge à l'attention de son fils, de petite taille de préférence pour ne pas effaroucher les gardiens comme le préconise Mme Marchand, mais la plupart ne sont pas remis à Henri, ou alors très incomplets. Le violent bombardement de la gare Viotte de Besançon du 16 juillet 1943 est vécu comme un espoir de libération par les prisonniers. Les hurlements des gardiens signalent leur panique et Henri Fertet se prend à rêver d'une bombe crevant les murailles de la prison. Malheureusement, rien de tel ne se produit et le morne quotidien des interrogatoires, des privations et de l'interminable attente étouffe dans son nid toute idée d'évasion.

Pour la famille, ces mois de juillet et août 1943 sans nouvelle d'Henri sont un supplice. Fin août, n'y tenant plus, Cécile Fertet, son mari et le jeune Pierre se rendent à plusieurs reprises aux abords de la prison et tentent d'entrer en contact avec Henri, de l'extérieur, en l'appelant de plusieurs côtés du bâtiment. On leur fait savoir que ces attitudes provoquent des violences à l'encontre des Résistants enfermés.

Cécile Fertet va frapper à toutes les portes : celle de la prison, en vain, et même, à deux reprises fin août et début septembre, à celle de la Kommandantur. Elle est fermement déboutée de sa demande de visite et renvoyée sans ménagement par l'officier Scholbach ; « *Votre fils est un terroriste, c'est honteux, quand on a un fils pareil !* ».

Quel procès quand ne subsistent que l'injustice et la répression ?

À l'extérieur des frontières, après les défaites majeures de Stalingrad et de Koursk à l'est, et, au sud, l'ouverture d'un second front avec le débarquement allié en Italie, les perspectives militaires de l'Allemagne sont des plus sombres.

En France, la contestation gagne du terrain. De nombreux réfractaires au S.T.O. rejoignent les maquis et renforcent les effectifs de la Résistance qui, grâce à l'action de Jean Moulin, est unifiée au sein du Conseil national de la Résistance depuis le 27 mai 1943. Chez les forces d'occupation existe la crainte d'être pris en tenaille par un nouveau débarquement allié à l'ouest et un front arrière constitué par une Résistance puissante et fortement soutenue par les français.

C'est dans ce contexte qu'il faut considérer l'organisation et les décisions du tribunal militaire allemand appelé à statuer sur le sort des membres des groupes Guy Mocquet, Marius Vallet et Alsace.

Le 4 septembre, ils sont officiellement inculpés « d'activité de Franc-Tireur ». À cet effet, 3 officiers, un interprète et un soldat, tous en grande tenue, se rendent dans les cellules pour annoncer à chaque résistant les chefs d'accusation retenus à son encontre.

Le 15 septembre, un grand mouvement agite la prison. Raymond Tourrain décrit comme suit l'ouverture du procès :

Extraits du livre : "L'histoire du groupe Guy Mocquet". « *Tout à coup à 8 h, grand branle-bas. Les portes s'ouvrent violemment. «Heraus !» Devant chaque porte plusieurs gardiens et des soldats en armes. Prestement, les mains des prisonniers sont attachées derrière leur dos par des menottes.*

Entre une double haie de soldats armés jusqu'aux dents, les prisonniers sont, à coups de crosse, projetés vers l'escalier qui conduit au rez-de-chaussée.

Ils sont aussitôt dirigés vers une grande salle qui se trouve à l'extrémité de la prison.
Le déploiement des forces est impressionnant. Mitraillettes à la hanche, fusils-mitrailleurs en batterie, attestent la crainte des Allemands de voir leurs proies prendre le chemin de la liberté.

Les Allemands s'attendent en effet à une attaque de la Résistance. C'est pourquoi d'ailleurs ils ont décidé de juger les Francs-tireurs dans la prison même et non rue Lecourbe, où se trouve le siège du Tribunal de la Feldkommandantur 560.

Dans ce grand hall de la prison transformé en salle d'audience, Simon et Robledo sont au premier rang, attachés ensemble. A leur droite, séparés par deux «Feldgendarmes», se trouvent Paqueriaud et Montavon.

Au deuxième rang, Reddet et Fertet ont les mains liées, comme ils auront lié leur sort si souvent et comme il le sera définitivement quelques jours plus tard. Sur la même travée : Rothamer et Compagnon, derrière eux, par rangée de 4, tous les autres sont placés là au hasard de la fantaisie des gardiens (voir plan ci-contre) ».

Face aux accusés, 3 juges seront amenés à statuer. Au centre, le conseiller au Tribunal de Guerre Hubner, président, à sa droite, le major docteur Juttner, pour la Feldkommandantur 560, à sa gauche, l'adjudant Stoemann, du 11 Sich régiment.

Le conseiller au Tribunal de Guerre, le docteur Winter, remplit les fonctions de Anklagevertreter (Représentant du Ministère public) et prononcera les réquisitoires. L'adjudant Kohler assure la fonction de greffier du tribunal.

La première journée du procès est consacrée à la lecture très détaillée de l'acte d'accusation. Il concerne 23 membres des 3 détachements FTP (Guy Mocquet- Marius Vallet-Alsace) portant « *des faux noms et matricules* », possédant « *des armes- explosifs- tracts- moyens d'impression* ». Sont recensés 31 « *attentats* », dont 25 attribués au Groupe Guy Mocquet et 6 au Groupe Marius Vallet.

La séance du 16 septembre donne lieu à l'audition de Marcel Simon, chef du groupe Guy Mocquet. Toutes les opérations conduites par le groupe sont examinées dans leurs moindres détails, le rôle de chacun est rappelé. Henri Fertet et Marcel Reddet sont à nouveau minutieusement interrogés sur l'attaque du douanier Rothe.

Le 17 septembre, les interrogatoires se poursuivent. Vers la fin de la matinée, une forte émotion saisit les prévenus : Raymond Aymonnin, qui avait échappé à la rafle du 2 juillet, est introduit dans la salle du tribunal. Arrêté quelques jours plus tôt à Seloncourt par un gendarme français, il a été livré aux Allemands, en toute connaissance des conséquences. André Beche est le dernier des accusés à être entendu.

Le docteur Winter prononce ensuite son réquisitoire et s'attache à démontrer les motivations et les responsabilités de chacun. Il s'appesantit sur la très restrictive notion de Freischärlerei (franc-tireur) dans le droit militaire allemand et, au prix de longues arguties à caractère juridique, il s'emploie à écarter l'excuse de minorité dont auraient pu bénéficier les plus jeunes des accusés : Philippe Gladoux, René Paillard, Gaston Retrouvey, tout juste âgés de 18 ans et Marcel Reddet et Henri Fertet, plus jeunes encore. Winter se montre tout aussi impitoyable envers ceux des accusés qui, lors de leurs participations aux actions, ne furent jamais armés.

Le terme Franc-Tireur désigne un combattant qui n'appartient pas à une armée régulière… ce que le droit militaire allemand condamne à la peine de mort selon le 3KSSVO. Soulignons cependant, que les Conventions de La Haye (1907) et plus tard de Genève (1949) accordent la qualité de combattant aux Francs-Tireurs à certaines conditions. Durant la 2nde Guerre Mondiale, on recourra aussi au terme de *«Partisan»*, au sens de combattant parallèlement à l'armée régulière. Rappelons enfin ce propos du général de Gaulle : *«si le soldat allemand ne voulait pas être tué, il pouvait rester en Allemagne»*.

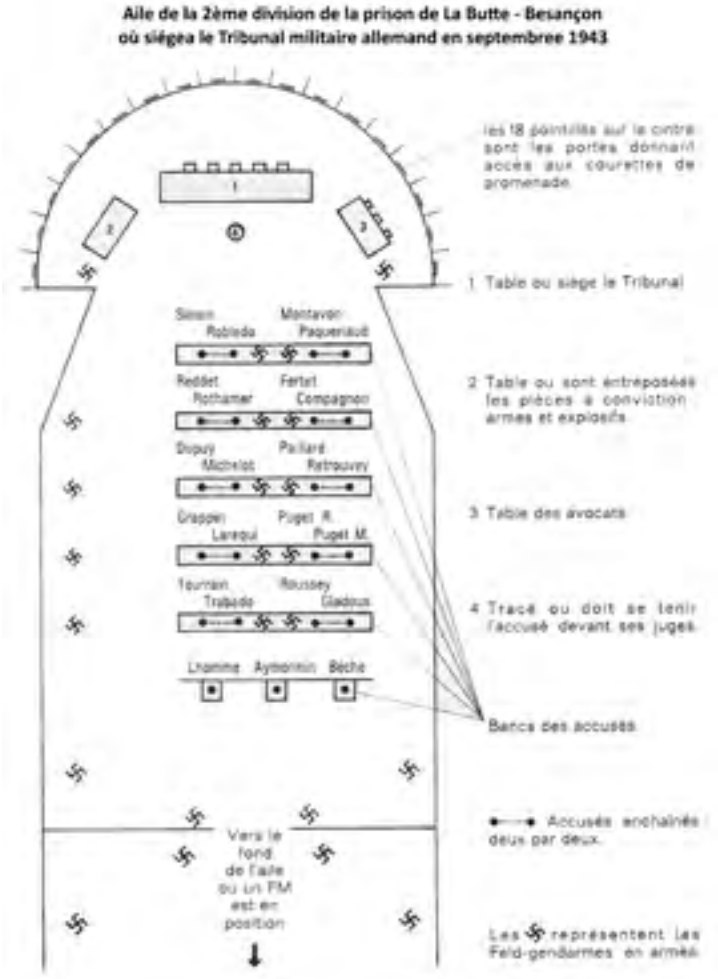

▲ Plan du tribunal militaire allemand : livre de Raymond Tourrain « L'histoire du Groupe Guy Mocquet »

Sont condamnés à la peine de mort pour délit de franc-tireur :
Simon Marcel,
Paqueriaud Paul,
Montavon André,
Robledo Balthazar,
Compagnon Jean,
Fertet Henri,
Reddet Marcel,
Rothamer Georges,
Retrouvey Gaston,
Paillard René,
Puget Roger,
Puget Marcellin,
Grappin Jean,
Gladoux Philippe,
Roussey René,
Trabado Saturnino,
Aymonnin Raymond.

Pour tous, le Docteur Winter sollicite la peine de mort

Les accusés sont représentés par trois avocats français, ce qui est assez exceptionnel lors des procès du Tribunal Militaire allemand : maître Kraeling et maître Mougin, du barreau de Paris, et maître Koch, un Alsacien ayant fui la botte nazie et désormais chargé de mission auprès du préfet du Doubs. Il a déjà rendu certains services à la Résistance et fera preuve d'une grande humanité envers les infortunés partisans. Il maîtrise parfaitement la langue allemande et se montrera déterminé à préserver leur intérêt. Durant sa plaidoirie, il met en avant la sincérité du sens patriotique qui a animé les inculpés, le contexte de l'occupation et les appels à la lutte armée lancés depuis Londres par toutes sortes de moyens. Les accusés se considéraient comme les légitimes combattants d'une France en guerre. Une totale probité et un complet désintéressement les animent. Ses arguments, déployés avec fougue et talent, témoignent de son courage et de son audace face aux juges. Le tribunal se retire, le verdict est annoncé pour le lendemain.

La séance du 18 septembre débute à 10h. Les juges souhaitent la parer d'une austère solennité. Ils entrent dans la salle, demeurent debout derrière leur longue table et invitent les accusés à se lever et à se présenter devant eux à l'énoncé de leur sentence.

Le président du tribunal militaire Hubner prononce le verdict :

17 des accusés sont condamnés à mort, dont Henri Fertet et Marcel Reddet, respectivement âgés de 16 et 17 ans.

6 autres sont condamnés à des peines de prison :

- Dupuy Roger à 10 ans de prison
- Michelot Jacques et Larequi Paul à 8 ans de prison,
- Tourrain Georges et Lhomme Paul à 3 ans de prison
- Beche André, à 15 ans de travaux forcés

qui seront vite commuées en déportation sous le régime *Nacht und Nebel* (Nuit et Brouillard).

Suivent les lectures des conclusions. S'agissant d'Henri Fertet, outre les détails des 3 opérations qui lui sont imputables :

« Le jeune Fertet, âgé de 16 ans, est le fils d'un instituteur. Il était élève du Lycée Victor Hugo.... Par l'intermédiaire de son camarade d'école, Raymond Tourrain, un frère de l'accusé Tourrain, il fit la connaissance de l'accusé Simon et entra en novembre dans son groupe, étant d'accord sur le but poursuivi, savoir la libération de la France de l'occupation. Il fut nommé chef d'équipe et prit part aux attentats, numéros 15, 20 B et 28 (...).

Pour les jeunes accusés Fertet et Reddet, le tribunal avait à examiner si l'ordonnance du 4/10/1939 contre les jeunes criminels pouvait être appliquée contre eux. Pour cela, les conditions juridiques sont les suivantes :

a. *Le coupable doit être selon son développement spirituel et moral considéré de la même façon qu'une personne de + de 18 ans.*

b. *Les intentions criminelles manifestées lors de l'action exigent pour la protection du peuple, une punition comme pour une personne adulte.*

Les deux accusés possèdent la précocité voulue ainsi qu'on a pu facilement s'en rendre compte lors du débat principal. Spécialement Fertet s'est montré comme un jeune homme à l'esprit très développé et habile. L'on n'a pas pu fixer si l'attaque contre le commissaire des douanes Rothe émanait d'un état d'esprit criminel et condamnable. Tous les deux assurent n'avoir pas agi par amour du gain ou autre bas motif, mais croyant qu'en tant que membres du mouvement de résistance, il leur était permis, en vue d'entrer en possession d'armes et de papiers importants, de se servir de leurs armes contre des membres de l'armée d'occupation, et même, en cas de besoin de les tuer. Si cette opinion est condamnable, elle ne serait tout de même pas, en comparaison avec les autres accusés, être taxée comme particulièrement criminelle. En dehors du mouvement de résistance, les deux accusés n'ont pas encore commis de crimes. Nonobstant ceci, les mesures prises pour la protection du peuple, exigent qu'ils soient punis comme des adultes. L'autorité d'occupation en France est une partie intégrante du peuple allemand ; une attaque dirigée contre un membre de l'autorité d'occupation équivaut à une attaque contre le peuple allemand. Elle ne peut être tolérée en aucune circonstance.

Il ressort de ceci que tous les accusés se sont rendus coupables (...) d'assistance au délit de franc-tireur (...) et les autres du délit de franc-tireur. (...) Pour les accusés qui étaient majeurs lors du crime, (...) ainsi que pour les jeunes criminels, Fertet et Reddet, seule la peine de mort peut entrer en considération selon les textes de l'alinéa 3 du KSSVO car pour délit de front tireur, seule la peine de mort peut être appliquée. (...) ».

Lorsque la lecture du verdict est terminée, Marcel Simon sollicite la parole. Elle lui est accordée. Il adresse ses mots à ses camarades et au Tribunal :

« Mes amis, j'ai été votre chef. Je ne vous abandonnerai pas. Le capitaine doit rester sur son vaisseau quand il sombre. Messieurs les juges, c'est moi le seul responsable. J'ai entraîné mes camarades dans la lutte. Ils sont jeunes et ne sont pas responsables. Le seul responsable, c'est moi. Je vous demande comme une faveur d'être le seul à être exécuté. Aux autres, laissez-leur la vie. »

La demande de Marcel Simon est rejetée. Il est 12h, la séance prend fin et tous regagnent de nouvelles cellules. Le silence est accablant. Des larmes coulent sur certains visages.

En cette même matinée du 18 septembre, Cécile Fertet, sa mère et Pierre Fertet assistent à une messe dite spécialement pour lui et ses frères d'armes par l'archevêque de Besançon, Monseigneur Dubourg, en sa chapelle particulière. Leurs prières ne furent pas entendues.

L'implacable exécution du jugement

Dès que le verdict est rendu public, les demandes de grâce sont immédiatement sollicitées par les avocats des condamnés et plusieurs interventions en faveur des condamnés sont entreprises. En effet, l'extrême sévérité de la sentence, notamment envers les plus jeunes, laisse entrevoir la possibilité de recours. Ainsi, Le 20 septembre 1943, le préfet du Doubs avise Vichy qu'il est intervenu personnellement auprès du général major Paul von Felbert, Feldkommandant de la place de Besançon.

Cécile Fertet adresse le 22 septembre une lettre à monseigneur Dubourg ; archevêque de Besançon, le priant d'intervenir pour l'obtention d'une grâce. Ce document atteste que jusqu'au dernier moment, l'espoir subsiste.

Il faut signaler aussi les interventions de madame Marchand, celle du recteur de l'Académie de Besançon.

Grâce à l'action incessante de Mme Marchand auprès de la Kommandantur, le 21 septembre 1943, les époux Fertet et leur fils sont enfin autorisés à rendre visite à Henri. C'est la première fois qu'ils se retrouvent depuis l'arrestation du 2 juillet. Un gardien assiste à cette courte rencontre au cours de laquelle l'intensité des regards dit mieux la force des sentiments qui unissent Henri Fertet et les siens que les pauvres mots accablés de chagrin que l'on peut prononcer dans ces circonstances. Cécile Fertet est frappée par la sérénité dont fait preuve son fils. Il semble déjà hors d'atteinte et pourtant au plus près de lui-même et des siens, marchant devant, sur un chemin de gloire et de paix. Quand ils doivent se séparer, les Fertet espèrent encore une grâce.

▲ Jugement définitif - © MRDB

◂ Général Carl-Heinrich Von Stülpnagel, Commandant en chef des troupes d'occupation en France. Né le 2 janvier 1886 à Berlin et mort le 30 août 1944. Auteur de crimes de guerre contre les civils, il fut considéré comme complice de l'attentat manqué contre Hitler du 20 juillet 1944 et pendu par les SS dans la prison de Plötzensee © Ville de Paris – Musée de la Libération.

◂ Général major Paul Von Felbert (1894-1973), commandant de la Feldkommandantur 560 de Besançon - @ Brett Exton www.islandfarm.wales

Mais l'occupant demeure inflexible. Le 25 septembre, les recours en grâce sont rejetés par le Haut Commandement militaire allemand en France (MBF). Seul André Montavon, parce que de nationalité suisse, voit sa condamnation à mort commuée en peine de prison (il sera déporté au camp de Neuengamme en Allemagne et survivra à son internement). En effet, les autorités allemandes envisagent de proposer un échange de prisonniers au gouvernement helvète. Pour les 16 autres condamnés à mort, le général Von Stülpnagel ordonne l'exécution du jugement du tribunal.

Ce même 25 septembre, à 16h, le père Lemoine, curé de Velotte, et le chanoine Mauvilly, aumônier des prisons, sont autorisés à rencontrer les condamnés par groupe de 4, dans une cellule dédiée. La présence d'interprètes et de gardiens leur est imposée. Dans ces conditions pourtant incompatibles avec une réelle introspection, les hommes de Dieu proposent aux condamnés de se confesser et d'exprimer leurs derniers regrets. Henri Fertet reçoit du curé de Velotte l'absolution et l'ultime communion. L'abbé Mauvilly décrit un Henri Fertet apaisé, calme, confiant. Il lui offre deux cigarettes, qu'Henri remet immédiatement au père Lemoine, pour transmission à son père.

Le dimanche 26 septembre 1943, les accusés sont levés à 5 heures. Quelques feuilles de papier et de pauvres bouts de crayon sont mis à leurs disposition pour leur permettre d'écrire un dernier mot à leurs proches. Du gouffre de leur condition de condamnés à mort, surgissent des lettres poignantes, des mots simples et sublimes adressés à leur épouse, leurs enfants, leurs parents, leurs amis et qui parlent à la France pour laquelle ils vont bientôt mourir.

Lettre d'Henri Fertet à ses parents, rédigée le 26 septembre 1943, entre 5h30 et 6h30 du matin, le jour de son exécution.

Chers parents,

«Ma lettre va vous causer une grande peine, mais je vous ai vus si pleins de courage que, je n'en doute pas, vous voudrez bien encore le garder, ne serait-ce que par amour pour moi.

Vous ne pouvez savoir ce que moralement j'ai souffert dans ma cellule, ce que j'ai souffert de ne plus vous voir, de ne plus sentir peser sur moi votre tendre sollicitude que de loin. Pendant ces 87 jours, votre amour m'a manqué plus que vos colis et souvent je vous ai demandé de me pardonner le mal que je vous ai fait, tout le mal que je vous ai fait. Vous ne pouvez vous douter de ce que je vous aime aujourd'hui car, avant, je vous aimais plutôt par routine, mais maintenant je comprends tout ce que vous avez fait pour moi. Je crois être arrivé à l'amour filial véritable, au vrai amour filial. Peut-être après la guerre, un camarade vous parlera-t-il de moi, de cet amour que je lui ai communiqué. J'espère qu'il ne faillira pas à cette mission désormais sacrée.

Remerciez toutes les personnes qui se sont intéressées à moi, et particulièrement nos plus proches parents et amis ; dites-leur ma confiance dans la France éternelle. Embrassez très fort mes grands-parents, oncles, tantes et cousins, Henriette. Donnez une bonne poignée de main chez M. Duvernet ; dites un petit mot à chacun. Dites à M. le Curé que je pense particulièrement à lui et aux siens. Je remercie Monseigneur du grand honneur, qu'il m'a fait, honneur dont je crois, je me suis montré digne. Je salue aussi en tombant, mes camarades du lycée. À ce propos, Hennemay me doit un paquet de cigarettes, Jacquin mon livre sur les hommes préhistoriques. Rendez «Le Comte de Monte-Cristo» à Emeurgeon, 3, chemin Français, derrière la gare. Donnez à Maurice Andrey, de La Maltournée, 40 grammes de tabac que je lui dois.

Je lègue ma petite bibliothèque à Pierre, mes livres de classe à mon petit papa, mes collections à ma chère petite maman, mais qu'elle se méfie de la hache préhistorique et du fourreau d'épée gaulois.

Je meurs pour ma Patrie. Je veux une France libre et des Français heureux. Non pas une France orgueilleuse, première nation du monde, mais une France travailleuse, laborieuse et honnête. Que les Français soient heureux, voilà l'essentiel.

Dans la vie, il faut savoir cueillir le bonheur. Pour moi, ne vous faites pas de soucis. Je garde mon courage et ma belle humeur jusqu'au bout, et je chanterai «Sambre et Meuse» parce que c'est toi, ma chère petite maman qui me l'as apprise. Avec Pierre, soyez sévères et tendres. Vérifiez son travail et forcez-le à travailler, n'admettez pas de négligence. Il doit se montrer digne de moi. Sur trois petits nègres, il en reste un, il doit réussir.*

Les soldats viennent me chercher. Je hâte le pas. Mon écriture est peut-être tremblée ; mais c'est parce que j'ai un petit crayon. Je n'ai pas peur de la mort ; j'ai la conscience tellement tranquille.

Papa, je t'en supplie, prie. Songe que, si je meurs, c'est pour mon bien. Quelle mort serait plus honorable pour moi que celle-là ? Je meurs volontairement pour ma Patrie. Nous nous retrouverons tous les quatre, bientôt au ciel.

Qu'est-ce que cent ans ? Maman, rappelle-toi : Et ces vengeurs auront de nouveaux défenseurs qui, après leur mort, auront des successeurs.

Adieu, la mort m'appelle. Je ne veux ni bandeau, ni être attaché. Je vous embrasse tous, c'est dur quand même de mourir.

Un condamné à mort de 16 ans.

Excusez mes fautes d'orthographe, pas le temps de relire.

Expéditeur : Henri Fertet.

Au Ciel près de Dieu»

* Note de l'association A la Mémoire d'Henri Fertet :

Dans la lettre originale, Henri Fertet écrit « Sur trois petits nègres, il en reste un ». Ces 3 petits nègres sont : son frère Pierre, son cousin Jules Balandier, dont il était très proche, et lui-même, tout en faisant référence au titre du roman d'Agatha Christie « 10 petits nègres ».
A l'époque, le terme « nègre » était communément usité pour désigner les personnes de couleur. Aujourd'hui, le mot nègre » a une connotation raciste contraire aux valeurs pour lesquelles Henri Fertet a donné sa vie. D'ailleurs, depuis 2020, le titre français de ce roman d'Agatha Christie est : « ils étaient 10 ».

La lettre d'Henri Fertet à ses parents est de ces textes qui révèlent ce que l'homme et une certaine idée de la France portent d'idéal. Testament moral, acte de foi et d'amour, elle se révèle une promesse d'avenir. Mais en cet instant, personne encore ne soupçonne que ce document deviendra bientôt l'un des plus flamboyants étendards de la Résistance.

Enfin, sur quelques rubans de papier journal découpé, en lettres de sang, Henri Fertet témoigne une dernière fois de son amour pour ses parents et son pays

Bientôt rassemblés dans la cour de la prison, tous affrontent leur sort avec un courage qui impressionne leurs geôliers. Ils sont acheminés en camions de la prison de la Butte à « La Citadelle »… Défiant une ultime fois l'occupant, ils traversent la ville en chantant à pleins poumons les chants patriotiques qui les galvanisaient durant leur période de lutte : « Sambre et Meuse », « la Marseillaise » ou le « Chant du départ ».

Les voici parvenus à la Citadelle de Besançon. Devant la chapelle, sont plantés 4 poteaux d'exécution. À partir de 7h36, ils sont fusillés, par groupe de 4, de quart d'heure en quart d'heure, le temps de la fusillade, du coup de grâce, de délier et relever les corps et de lier les suivants. Henri Fertet, René Paillard, Marcel Reddet et Georges Retrouvey sont les premiers fusillés. Henri Fertet refuse les yeux bandés. Avant de mourir, tous s'écrient « *vive de Gaulle, vive la France* » ! À 8h24, le silence retombe.

En ce même lieu, entre 1941 et 1944, cent Résistants connaîtront le même sort et seront fusillés.

Le jour même où leurs camarades tombent à la Citadelle, trois résistants du groupe Guy Mocquet recherchés par la Gestapo : Gabriel Ecarnot, Paul Ligier et Raymond Tourrain, se mettent en route pour l'Espagne afin de rejoindre la France libre à Londres. Ils ignorent que leurs frères d'armes viennent d'être exécutés.

Comme les autres rescapés du groupe, ils ignorent aussi que des 7 camarades déportés, auxquels il faut ajouter René Dard dont le dossier fut traité séparément, quatre seulement reviendront. André Bêche, René Dard, Roger Dupuy et Paul Larequi ne survivront pas à leurs conditions de captivité en Allemagne.

Les dépouilles des 16 fusillés sont sommairement inhumées en deux fosses communes aux cimetières de Saint-Claude et de Saint-Ferjeux. Les autorités allemandes interdisent les hommages, les sacrements, les rassemblements, le fleurissement et la pose de croix sur les tertres de terre anonymes. Seul un numéro sur un morceau de bois permet de les identifier.

L'exécution de Henri Fertet et de ses camarades le 26 septembre 1943 à la Citadelle de Besançon s'avèrera constituer un fait remarquable par son impact immédiat, à court et long terme. Il devient un accélérateur de rupture entre l'occupant, le Régime de Vichy et la population.

Copie d'époque de la lettre d'Henri Fertet à ses parents © Association À la Mémoire d'Henri Fertet - Don de M. Jean-Pierre Séréna

▲ Poteaux des fusillés à la Citadelle de Besançon - © MRDB

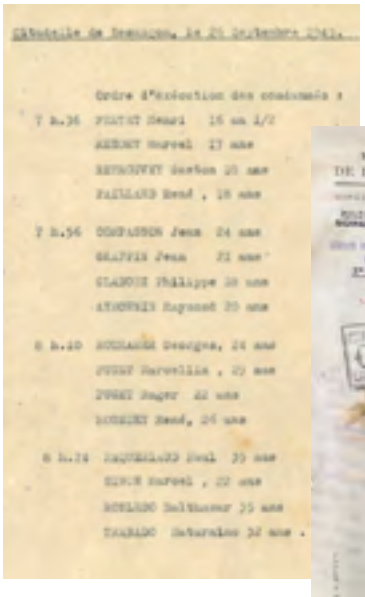

◂ Liste des noms des fusillés, dans l'ordre de leur exécution - © MRDB.

▾ Noms des fusilles inhumés aux cimetières Saint-Claude et Saint-Ferjeux de Besançon - © AD25

▾ Dessin de l'exécution réalisé par Pierre Mercier - © MRDB

Une vague d'indignation

L'indignation est générale. La compassion et la solidarité se manifestent immédiatement envers les fusillés, leurs familles, leurs amis. Les sépultures se couvrent de fleurs et des centaines de personnes viennent se recueillir le jour-même et les jours suivants. Des offices funèbres seront célébrés dans différentes communes et des lettres des fusillés, qui circulent rapidement sous le manteau, seront lues. D'ailleurs, un compte-rendu du commissaire des Renseignements généraux de Besançon daté du 20 septembre 1943 est très explicite sur le ressenti par la population : « *ces condamnations sont connues de la population et ont causé une émotion profonde, suivie de commentaires défavorables à l'autorité occupante* ».

▲ Tract du Comité Franc-Comtois de Libération Nationale appelant à manifester le 3 octobre 1943 - © AD25

Le 2 octobre 1943, un tract est distribué, appelant à manifester le lendemain contre « *la fusillade des jeunes Franc-Comtois* » avec les consignes suivantes : s'abstenir de circuler dans les rues de Besançon de 14h à 16h, défiler aux cimetières de Saint-Ferjeux et Saint-Claude avec dépôts de fleurs, se réunir aux monuments aux morts des communes avoisinantes avec observation d'une minute de silence… Prudence et dignité étant conseillées. Selon les rapports du Commissaire des Renseignements généraux du Doubs au Préfet du Doubs qui à son tour rend compte au chef du gouvernement à Vichy : « *un grand nombre de personnes au cimetière de Saint-Ferjeux (…) ont déposé «cocardes – rubans et fleurs tricolores, avec la mention «à nos camarades». Ce même jour, la tombe du résistant Gabriel Plançon, abattu le 16 septembre 1943 par la Gestapo, et celles des aviateurs anglais tombés en juillet 1943 sont également visitées et fleuries.* »

Témoigne aussi de cet état d'esprit le compte-rendu daté du 8 octobre 1943 du commissaire principal, chef du service des Renseignements Généraux du Doubs au préfet qui précise : « *l'impression qui se dégage de cette hostilité est qu'une fraction de la population est prête, sur un mot d'ordre venant vraisemblablement de l'étranger, à agir contre les troupes allemandes. Rares sont ceux qui la redoutent et en dégagent les suites probables de représailles* ».

Une autre manifestation de cet esprit de résistance fut l'ampleur et la rapidité avec laquelle est diffusée la lettre écrite par Henri Fertet à ses parents quelques instants avant son exécution. Plusieurs rapports du Commissaire des Renseignements généraux évoquent cette lettre. Elle

9 décembre 1943. Emission en langue française de la BBC – 21h25.
Texte de Maurice Schumann :

Honneur et Patrie

Rappelez-vous ces deux noms : Henri Fertet et Marcel Reddet. Ils avaient 16 ans, vous entendez-bien : 16 ans, quand, le 26 septembre dernier, ils furent abattus parmi les 16 martyrs de Besançon. Rappelez-vous ces deux noms : René Paillard et Philippe Gladoux : ils avaient 17 ans, comme Guy Mocquet quand, le 26 septembre dernier, ils furent abattus parmi les 16 martyrs de Besançon. Je dis bien abattus. Massacrés plutôt que fusillés. Le sang coulait du fourgon qui transporta leurs cadavres au cimetière. L'ennemi les amena dès les premières lueurs de l'aube à la Citadelle et, pour les assassiner, attendit qu'il fût sept heures passées. Huit d'entre eux furent enterrés comme des chiens au cimetière de Saint-Ferjeux, les autres au cimetière de Saint-Claude. Leurs tombes ne portent ni croix, ni noms. Leurs tombes pourtant sont couvertes de fleurs.

Le petit Fertet, le petit Reddet, le petit Paillard, le petit Gladoux, rappelez-vous leur nom, leur âge, leur martyre… Et chaque fois que, des lèvres mauvaises d'un Pilate ou d'un Judas, tombera le mot «terroriste», demandez-lui, demandez-vous : «Qui sont les terroristes? Les petits Français de 16 ans qui marchent à la mort pour la France? Ou bien les traîtres qui les livrent et les assassins qui les tuent? (…)».

▼ Sépultures fleuries au cimetières de Saint-Claude et Saint-Ferjeux - © MRDB

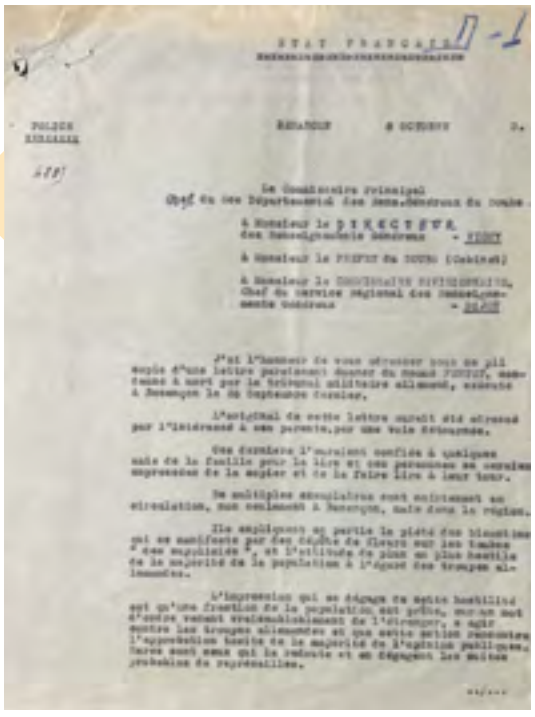

◀ Courrier du 8 octobre 1943 adressé au Préfet du Doubs par le Commissaire Principal, avec copie tapuscrite de la lettre d'Henri Fertet © AD25

aurait été recopiée par des amis des parents Fertet et diffusée dès le début octobre : « *de multiples exemplaires sont en circulation, non seulement à Besançon, mais dans toute la région* » (ce que confirme le Commissaire de Montbéliard quelques jours plus tard). Est aussi indiquée « *l'attitude de plus en plus hostile de la majorité de la population à l'égard des troupes allemandes* » et même « *l'impression qu'une fraction est prête à agir contre ces troupes* » avec « *l'approbation tacite de la majorité de l'opinion* ». Au cours des mois d'octobre et novembre 1944, elle sera publiée par les journaux clandestins de la Résistance.

Et peut-être, a-t-elle contribué au discours de Maurice Schumann sur les fusillés de la Citadelle de Besançon dans lequel il dénonce « *les assassins et les judas qui livrent les petits Français* ». Cet écho de liberté se propage dans le temps puisque cette lettre continue de circuler en 1944, comme en témoigne l'arrestation de l'élève André Moyne du lycée Victor Hugo qui était porteur d'une copie. Cette lettre est un accélérateur de prise de conscience, favorisant l'émergence d'une volonté libératrice. Cet écrit peut être considéré comme un véritable monument scriptural.

Si l'indignation semble unanime, elle prend parfois des formes bien « pragmatiques ». Ainsi, lors de l'Assemblée générale de rentrée du lycée Victor Hugo, le 1er octobre 1943, le Proviseur évoque la mémoire du « *pauvre Henri Fertet, arrêté en juillet… pour des activités de franc-tireur, figurant parmi les 16 fusillés le 26 septembre. À l'expression de notre tristesse angoissée devant les événements, je joins l'exhortation que M. le Recteur s'adresse à tous pour que toute manifestation soit évitée et pour que la jeunesse confiée à nos soins soit préservée de tous entraînements qui pourraient être fatals* ». Inquiétude réelle du sort des élèves, sans doute, mais souci possible de se situer dans la ligne du pouvoir, lequel Recteur s'adressant le 10 juillet 1943 au Ministre de l'Education à propos de l'arrestation des élèves « *sous l'accusation d'appartenir à des organisations terroristes* » conclut par « *des mesures seront prises à la rentrée pour éviter que le mal gagne* » et de l'assurer que le nombre de cas de contestataires est réduit en son académie.

« *La lutte continue* » écrit Raymond Tourrain

Les rescapés du « Groupe Guy Mocquet » qui avaient, en vain, tenté de rejoindre le général de Gaulle à Londres via l'Espagne, sont de retour en Franche-Comté et poursuivent la lutte. Avec des membres du « Groupe du Lycée » ils participent au réseau de renseignement « Gilbert » du Colonel Groussard, intègrent des maquis, rejoignent l'armée de la « France Libre » et participent aux combats de la Libération. Certains pourchassent l'ennemi jusqu'en Bavière et même jusqu'au « nid d'aigle » de Hitler. Henri Fertet voyait juste en citant « Britannicus » de Racine dans son ultime lettre à ses parents : « *ces vengeurs trouveront de nouveaux défenseurs, qui, même après leur mort, auront des successeurs* ».

Le samedi 17 mars 1945, après une cérémonie religieuse à laquelle participeront de nombreuses élèves et personnels du Lycée Victor Hugo, Henri Fertet est exhumé de la fosse commune et réinhumé au cimetière de Saint-Ferjeux à Besançon. Bien après la guerre, il sera incinéré et ses cendres seront dispersées avec celles de son père à Sermoyer dans l'Ain.

Mémoire et Reconnaissance : « *Quand le passé n'éclaire plus l'avenir, l'esprit marche dans les ténèbres* » Alexis de Tocqueville

L'Histoire est un effort d'intelligibilité du passé, fondé sur la connaissance et la raison. Elle ne donne pas de leçons mais permet de se saisir des situations nouvelles et d'exercer l'esprit critique des citoyens. Ainsi la connaissance du passé peut permettre d'éclairer le présent. La mémoire peut être fluctuante et sujette à des réinterprétations mais a le mérite de réactiver le souvenir… « *souvenir qui est la présence de l'invisible* » comme ceux qui ne sont plus là.

Depuis 1945, la France – la Nation – la République, ont célébré la mémoire du sursaut patriotique de la Résistance, la camaraderie de combat des Groupes résistants et l'exemplarité de certains individus. Ainsi sont inscrits sur nos monuments aux Morts les noms de ceux qui ont versé le prix du sang pour notre liberté ; c'est le cas d'Henri Fertet à Larnod et à Sermoyer notamment. Des lieux symboliques comme le Rocher de Valmy, construit de la main-même des rescapés des Groupes Alsace, Guy Mocquet et Marius Vallet ou le Mémorial des fusillés au pied de la Citadelle, rappellent le sacrifice d'Henri Fertet et de ses frères de combat.

▲ Monument du Rocher de Valmy - © Francis Rousseau

Dès la Libération, le général de Gaulle exprime aux parents d'Henri Fertet « la reconnaissance et l'admiration du pays ». Henri Fertet est promu Compagnon de la Libération par décret du 07 juillet 1945 et le 27 septembre 1947, à Baume-Les-Dames, Henri Fertet père reçoit des mains du général de Gaulle la Croix de la Libération attribuée à son fils.

En 1947, Henri Fertet est homologué dans le grade d'aspirant des Forces françaises de l'Intérieur. Lui sont aussi remises à titre posthume la Croix de Guerre, la Médaille de la Résistance, la croix du Combattant Volontaire 1939/45 et la Médaille des Déportés et Internes Résistants.

Henri Fertet est fait Chevalier de la Légion d'Honneur à titre posthume par décret du 03 juin 1956.

Récemment une rame du tramway de Besançon a été dédiée à Henri Fertet. De même des rues, une place, une allée célèbrent Henri Fertet. Enfin des établissements et des lieux scolaires portent le nom de Henri Fertet : l'Ecole de Velotte, où Henri Fertet vécut, le Collège de Sancey, le Lycée Professionnel de Gray ou encore la salle d'études du Collège Victor Hugo, où Henri fut élève de 1938 à 1943. Tandis que franchissant le pont de Velotte, nous atteignons la rue Henri Fertet…

À l'occasion des commémorations du 75e anniversaire du débarquement à Portsmouth, le 5 juin 2019, le Président de la République a lu la lettre d'Henri Fertet.

Le 15 septembre 2026, M. Emmanuel Macron, Président de la République a annoncé que la première promotion du Service National Volontaire porterait le nom de Henri Fertet.

De Henri Fertet, nous pouvons retenir les qualités exemplaires, elles structurent son dernier écrit :

BESANÇON Mémoire

Emmanuel Macron a lu la lettre de Henri Fertet

▲ Est Républicain du 6 juin 2019 - Lecture de la lettre d'Henri Fertet par le Président de la République-- © Républicain

▲ Remise de la Croix de la Libération au père d'Henri Fertet par le général de Gaulle
© Médiathèque de Baume-Les-Dames

▲ Lycée professionnel Henri Fertet de Gray - ©Conseil Départemental du Doubs. 59

- Un patriotisme qui ne se confond pas avec le nationalisme : « *Je meurs pour ma patrie, non pas une France orgueilleuse et premier pays du monde mais une France libre et des Français heureux* » - « *je meurs volontairement pour ma Patrie (…) quelle mort sera plus honorable ?* ».

- Le courage, lorsqu'il « *marche à la mort sans peur* » dira Maurice Schumann le 9 décembre 1943, tandis que dans sa lettre ultime Henri Fertet écrit : « *je ne veux ni bandeau, ni être attaché* » alors qu'il démontre sa pleine conscience de ce que signifie l'exécution de la sentence de l'occupant quand il ajoute : « *c'est dur quand même de mourir* ».

- L'amour familial à travers ses mots tendres adressés à ses parents : « *mon petit papa* », « *ma chère maman* », « *je crois être arrivé à l'amour filial véritable* », et sa préoccupation pour son frère Pierre qui « *doit réussir* ».

- Les vertus cardinales de probité et d'intégrité, cœur de l'éducation qu'il reçut et dont il ne se départira jamais.

- Son intérêt pour l'instruction comprise comme un bagage culturel et une capacité de penser illustrée par la maturité intellectuelle que révèle sa citation des vers du « Britannicus » de Racine de la part d'un élève de 16 ans « *tandis que se lève l'aube du dernier matin* ». Malgré le contexte tragique, ne faut-il pas reconnaître ici la dimension émancipatrice de l'éducation ?

- La permanence de ses sentiments religieux, par aspiration personnelle, par transmission familiale et peut-être confortée au quotidien par le compagnonnage avec les membres de la « Jeunesse Agricole Catholique » dont sont issus ses camarades du groupe Guy Mocquet.

- La fraternité qu'il ne cessera jamais de ressentir envers son prochain et ses frères d'armes, jusqu'au sacrifice ultime.

Aujourd'hui, à l'occasion du centenaire de la naissance d'Henri Fertet, un monument à son effigie reproduisant des extraits de sa lettre ultime, mériterait d'être érigé dans l'espace public. Il permettrait à toutes celles et à tous ceux qui se trouveraient à sa rencontre de l'honorer mais aussi de se rassembler et de méditer sur ce destin et ses circonstances.

À l'image d'Henri Fertet, la jeunesse de ce pays a su témoigner des plus hautes valeurs morales, que ce soit au lycée Lalande de Bourg : 32 tués ou fusillés, 20 déportés – au lycée Victor Hugo de Besançon : 80 élèves, anciens élèves et personnels Morts pour la France de 1939 à 1946 et tant d'autres Résistants ayant survécu, dont certains élèves, avec les rescapés du groupe Guy Mocquet, poursuivront la lutte de diverses manières dans la Résistance et dans les Forces Françaises Libres. D'autres exemples notables sont à relever au lycée Jules Haag de Besançon ou encore ces deux jeunes de 15 ans livrés avec 265 détenus résistants de la prison de Besançon par le régime de Vichy à l'occupant le 23 juin 1944 et déportés.

La jeunesse porte en elle la promesse d'un avenir ancré sur le progrès humain et dispose, en héritage, des trésors de savoirs et de vertus accumulés par les générations passées. Le leg du jeune Henri Fertet aux jeunes qui lui succèdent est inestimable.

Commémorer le centième anniversaire de la naissance de Henri Fertet, ce n'est pas simplement lui rendre hommage, c'est surtout le faire vivre et agir encore, en faveur d'une France porteuse des valeurs qu'il a défendues, aux côtés de ses camarades de combat.

Pour que vivent la Liberté, l'Egalité, la Fraternité.

▲ Stèle du Lycée Victor Hugo. - © Alain Prêtre

▲ Plaque de rue Henri Fertet de Besançon
© Ville de Besançon

▾ Attribution du nom de Henri Fert à la 1re promotion du service national volontaire par le Président de la République le 15 septembre 2026 - © Présidence de la République.

L'association À la Mémoire d'Henri Fertet

Désireux de perpétuer la mémoire d'Henri Fertet et de ses camarades, en particulier à l'occasion du centenaire de la naissance d'Henri Fertet le 27 octobre 2026, nous nous sommes constitués en association au mois de septembre 2025. Parmi nos objectifs :

- initier et contribuer à l'organisation des commémorations du centenaire de la naissance d'Henri Fertet le 27 octobre 2026,

- présenter et promouvoir l'engagement d'Henri Fertet et de ses frères d'armes dans la Résistance auprès des élèves des établissements scolaires, des collèges et des lycées notamment,

- initier la création de supports d'information et de documentation décrivant le contexte de l'occupation durant la 2nde Guerre Mondiale et le parcours d'Henri Fertet et du groupe Guy Mocquet auquel il appartenait : exposition, brochure documentaire, bande dessinée qui auraient vocation à toucher plus particulièrement la jeunesse de notre pays,

- promouvoir l'édification d'un monument à l'effigie d'Henri Fertet à Besançon, ville de son martyre, et la pose de stèles commémoratives sur les lieux emblématiques de son parcours de Résistant.

Dès la naissance de notre association, nous avons souhaité inscrire notre action en partenariat avec les institutions et les associations concernées.

À ce titre, nous exprimons notre plus vive reconnaissance à Monsieur Ludovic Fagaut, Maire de Besançon et à Monsieur Mathieu Gagliardi, Maire de Seloncourt, pour avoir accepté d'assurer la prise en charge des commémorations du 27 octobre et pour leur plein soutien à nos projets. Cette reconnaissance s'étend à leurs adjoints et chefs de service, avec une mention particulière pour Monsieur Didier Gendraud, adjoint en charge de la Mémoire et des Anciens Combattants de la Ville de Besançon. L'existence de cette brochure lui doit beaucoup.

De même, nous tenons à remercier chaleureusement le général (2S) Thierry Burkhard, Délégué national de l'Ordre de la Libération, pour la confiance et le soutien qu'il nous a accordés dès notre première prise de contact. Son action fut décisive en de nombreux domaines.

Nous n'oublions pas tout ce que notre association doit à Laurent Croizier, Député du Doubs, qui nous accompagne et nous soutient depuis le premier jour.

Nous voulons aussi exprimer notre gratitude envers les associations d'anciens combattants et celles à caractère mémoriel dont le soutien et l'appui nous sont précieux et les apports enrichissants.

Notre reconnaissance va aussi à Monsieur Vincent Briand, Directeur du Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon, à Madame Nathalie Rogeaux, Directrice des Archives départementales du Doubs, et à Monsieur Vladimir Trouplin, Conservateur du Musée de l'Ordre de la Libération, aux membres de leurs services, pour leur contribution, leur soutien et leurs conseils lors de nos recherches documentaires et historiques.

Nous remercions également nos adhérents et membres bienfaiteurs pour leur confiance. Leur soutien est notre force.

Enfin, nous tenons à remercier Monsieur Emmanuel Macron, Président de la République, dont la décision de donner le nom d'Henri Fertet à la première promotion du Service National Volontaire inscrit dans la Mémoire de cette jeune institution la reconnaissance de la Nation pour l'engagement exemplaire qui fut le sien.

Pour l'Association À la Mémoire d'Henri Fertet
Le Président, Jean-Jacques Fito

Association À la Mémoire d'Henri Fertet
Maison de quartier les Bains-Douches
1 rue de l'École - 25 000 Besançon
N° W2510172
06 28 23 65 28 • mémoirehenrifertet@gmail.com

Affiche souvenir du Groupe Guy Mocquet – © MRDB

Auteurs du texte
Jean-Jacques Fito & Francis Rousseau.

Apports & relecture
Les membres du bureau de l'association à la Mémoire d'Henri Fertet : Anne-Marie Bedet, Christine Chatot-Pieralli, Jean-Claude Goudot, Pascal Ligier.
Avec le concours de Laurent Ducerf, Jean-Paul Ligier et Cécile Vast.
Sous le regard de la Direction du Musée de la Résistance et de la Déportation et de celle du Musée de l'Ordre de la Libération

Première de couverture
Henri Fertet et la Citadelle de Besançon © France Szwaja – Association à la Mémoire d'Henri Fertet

Sources iconographiques & extraits
Remerciements aux ayants droit pour leur aimable autorisation.
Archives départementales du Doubs – Musée et Archives de l'Ordre de la Libération. Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon – Bibliothèque Municipale de Besançon. Archives Fédérales allemandes – Brett Exton www.island. Farm.camp.wales – Mémorial de Verdun – Musée de la Mémoire et de la Paix de Clerval – L'Est Républicain – Madame France Szwaja – Musée de la Libération de Paris. Médiathèque de Baume-Les-Dames. L'ouvrage « l'Histoire du groupe Guy Mocquet », de Raymond Tourrain, avec l'autorisation de Christian Tourrain, pour le crédit photographique et l'autorisation de citation. Les ouvrages « Gestapistes et agent troubles » et « La Sipo-SD - Une police en guerre » de Jean-Claude Bonnot aux éditions Cêtre.

Quelques acronymes
A.S. Armée Secrète : regroupement des formations paramilitaires des trois plus importants mouvements de résistance de la zone sud : Combat, Libération-Sud et Franc-Tireur.

FTPF : Francs-Tireurs et Partisans Français : formation de combat créée en 1942 en zone occupée à partir des groupes de défense du parti communiste.

SIPO-SD : Sicherheitspolizei undicherheitsdienst, police de sûreté d'État et services de sécurité du parti nazi, dont la Gestapo.

COMMÉMORATION

DES 100 ANS DE LA NAISSANCE

D'HENRI FERTET

Mardi 27 octobre 2026 à 16 h

CITADELLE DE BESANÇON

Toutes les infos sur **besancon.fr**

Ville de Besançon

CITADELLE BESANÇON
PATRIMOINE MONDIAL VECTEUR D'ÉMOTION

MUSÉE DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION

ORDRE DE LA LIBÉRATION

HENRI FERTET

Un lycéen en Résistance

Maison de Quartier Les Bains Douches
1 rue de l'Ecole - 25000 - Besançon
memoirehenrifertet@gmail.com

MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Ville de Besançon

CITADELLE BESANÇON
PATRIMOINE MONDIAL VECTEUR D'ÉMOTION

MUSÉE DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION

ORDRE DE LA LIBÉRATION

Brochure publiée à l'occasion du centenaire
de la naissance d'Henri FERTET

Direction Communication – Ville de Besançon IMPRIM'VERT® Image de couverture : Henri Fertet, portrait photographique, inv. 2013.1480.13 ©Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon